Atelier inter regional MediSanglier

Recueil des actes

28 novembre 2017
maison Regionale
de la Chasse et de la Peche
(Montpellier)

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française
Préfet de la Région Occitanie

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

Fondation de France

Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie

PROGRAMME

MARDI 28 NOVEMBRE MATIN

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

8H30 – 9H00	***CAFE DE BIENVENUE***

INTRODUCTION

9h00 – 9h10	**DISCOURS D'OUVERTURE** Ferdinand JAOUL, Conseiller Régional Occitanie délégué à la chasse et à la Pêche Didier KRUGER, Directeur de la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement Occitanie ou son représentant Serge CASTERAN, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie
9h10 – 9h20	**DISCOURS D'INTRODUCTION** Jean-Pierre SANSON, Président du Comité de Pilotage MediSanglier, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées Orientales
9h20 – 9h40	**DIFFUSION D'EXTRAITS DU FILM** "*Sanglier, Mythes & Réalités* " de Julien DOMINGO, financé par Seasons et le Centre National du Cinéma, produit par *Parce Que ! Prod*.

CONNAISSANCE DE L'ESPECE

9h40 – 10h00	**1. ÉRIC BAUBET** (ONCFS Unité Cervidés-Sanglier) | La modélisation : un outil d'aide à la gestion des sangliers.
10h00 – 10h20	**2. LAURA TOUZOT** (CNRS LBBE) | Relation entre la fructification forestière, la démographie du sanglier et les dégâts aux cultures à court, moyen et long terme.
10h20 – 10h40	**3. AGATHE CHASSAGNEUX** (ONCFS Unité Cervidés–Sanglier) | Effet de la chasse sur le comportement spatial du sanglier.
10h40 – 11h00	***PAUSE CAFE – ECHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS***
11h00 – 11h20	**4. THIBAULT GAYET** (CNRS LBBE) | Problématique d'hybridation entre sanglier et porc, incidence en matière de gestion.

ASPECTS SOCIOLOGIQUES - ECONOMIQUES – CULTURELS ET IMAGE DE LA CHASSE

11h20 – 11h40	**5. MARC VALAT** (FDC 30) | De la gestion du loisir chasse à la gestion d'une espèce en surabondance : point de situation sur le département du Gard
11h40 – 12h00	**6. CHRISTINE SAINT ANDRIEUX** (ONCFS Unité Cervidés-Sanglier) | Collisions routières en France : évolution de la problématique, quelles statistiques, quels suivis, quels outils ?
12h00 – 12h20	**ANNULE - 7. CORALIE MOUNET** (CNRS – laboratoire des sciences sociales) | Conflits, controverses et 'vivre ensemble' : complexité des jeux d'acteurs autour de la gestion du sanglier.

MARDI 28 NOVEMBRE MIDI

DEJEUNER

12h25 – 13h25 ***BUFFET / MOMENT D'ECHANGE ENTRE LES PARTICIPANTS***

MARDI 28 NOVEMBRE APRES MIDI

OUTILS DE GESTION CYNEGETIQUE

13h30 – 13h50 **8. MATTHIEU SALVAUDON** (FNC) | (i) Evolution des prélèvements, dégâts de sanglier et carte des points noirs en zone méditerranéenne – (ii) Résultats du questionnaire adressé aux fédérations des chasseurs concernant les outils de gestion et de prévention.

13h50 – 14h10 **9. YVES LECOCQ** (Secrétaire Général émérite de la FACE) | Tendance d'évolution du sanglier systèmes d'indemnisation mis en place dans les autres pays membres de l'Union Européenne.

14h10 – 14h30 **10. JEAN-CLAUDE RICCI** (IMPCF) | Présentation de différents modèles d'évaluation des populations et du risque de dommages à l'agriculture développés par l'INRA.

REGLEMENTATION ET GESTION DES POPULATIONS

14h30 – 14h50 **11. CHARLES LAGIER** (Avocat conseil - FNC) | « droits du sanglier » et évolution de la législation et de la règlementation notamment du système d'indemnisation.

14h50 – 15h10 **12. ÉRIC BAUBET** (ONCFS Unité Cervidés-Sanglier) | Le point sur l'utilisation de l'agrainage de dissuasion appliqué au contexte méditerranéen.

15h30 – 15h50 ***PAUSE CAFE - ECHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS***

15h10 – 15h30 **13. LOLITA ARRIGHI** (DDTM 30) | Plan National de Maîtrise du Sanglier, le point de vue de l'administration concernant le sanglier et sa gestion sur les départements méditerranéens.

15h50 – 16h10 **14. Xavier ROMERO** (Conseil Régional Occitanie) | Suivi et appui financier de la Région sur le projet MediSanglier : Pourquoi cette initiative et quelles sont les attentes d'une collectivité ?

RISQUES SANITAIRES

16h10 – 16h30 **15. STEPHANIE DESVAUX** (ONCFS Unité Sanitaire) / **Geoffrey PETIT** (CIRAD) | Problématiques sanitaires des populations de sanglier : focus sur la Peste Porcine Africaine et la maladie de l'œdème en France.

OBSERVATOIRES DE LA GRANDE FAUNE

16h30 – 16h50 **16. CHRISTINE SAINT ANDRIEUX** (ONCFS Unité Cervidés-Sanglier) | Présentation de deux observatoires : (1) l'Observatoire du Sanglier (2) l'Observatoire de la Grande Faune et des Habitats : objectifs, fonctionnement et résultats pour les fédérations.

16h50 – 17h10 **FIN DES ATELIERS – MOT DE CONCLUSION**

FERDINAND JAOUL,

CONSEILLER REGIONAL OCCITANIE
DELEGUE A LA CHASSE ET A LA PECHE

Bienvenue à la Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche qui a été entièrement financée par la Région Languedoc-Roussillon pour un montant de 1,9 million d'euros et inaugurée en 2015, lors de mon précédent mandat de conseiller régional.

Unique en France, cette maison, qui est désormais le siège commun à la Fédération Régionale des chasseurs et des pêcheurs d'Occitanie, se veut une vitrine du monde rural en milieu urbain.

Vitrine du savoir-faire et des compétences des acteurs de la chasse et de la pêche, cette maison est une construction exemplaire d'un point de vue environnemental.
Elle a été conçue en tenant compte des critères du référentiel Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) : bâtiment passif (faiblement consommateur d'énergie) et utilisant des matériaux bio-sourcés (bois, terre, béton de chanvre) issus de filières courtes locales.

Sa conception réunit de nombreuses innovations : elle est entièrement réalisée en ossature bois, avec des murs en béton de chanvre, de vastes baies vitrées à hautes performances acoustiques et thermiques qui permettent de réduire les pertes de chaleurs et de protéger le bâtiment du bruit extérieur. Le mur intérieur en terre crue, couplé à une ventilation adaptée participent au confort thermique du bâtiment. La toiture végétalisée présente à la fois un intérêt thermique et rétenteur des eaux de pluies. L'accès se fait par une allée en bois de châtaigner, essence emblématique des forêts cévenoles, entourée d'un espace végétalisé et d'une petite étendue d'eau, recréant un milieu naturel dans une zone fortement urbanisée,

Le débord du toit et la casquette intermédiaire permettent de bénéficier d'un éclairage naturel, tout en protégeant le vitrage du soleil d'été.
Ces éléments contribuent à une consommation énergétique de 20 % inférieure à la Réglementation Thermique 2012 (RT2012 : objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs à un maximum de 50 kWhEP/(m2.an) en moyenne).

La qualité du projet et de sa réalisation a été récompensée, par le niveau OR du référentiel BDM.

Pour conclure, je voudrais vous dire un mot du partenariat Chasseur-Pêcheurs/ Région Occitanie. Le montant global des subventions pour l'année 2017 s'est élevé à un peu plus de 1 300 000 euros. Avec la présidente Carole Delga, nous avons validé pratiquement tous les dossiers de subventions présentés par les fédérations.
Je terminerai en saluant la naissance de la Fédération Régionale d'Occitanie qui est issue de la fusion des FRC Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, son Président Serge Castéran, son vice-Président délégué Jean-Pierre Gaillard et son trésorier Jean-Pierre Sanson. Bon vent à cette nouvelle fédération.

ZOE MAHE

DIRECTION REGIONALE ENVIRONNEMENT
AMENAGEMENT LOGEMENT OCCITANIE
DIRECTRICE DE L'ECOLOGIE

Bonjour à tous,

Effectivement je représente Didier Kruger de la DREAL Occitanie, qui n'a pas pu se joindre à nous parce qu'il était pris par une réunion avec le préfet sur Toulouse. Mais vous le savez, il suit de très près ces sujets de la chasse. Il a suivi tout le travail que vous avez mené pour arriver à cette fusion des deux fédérations régionales et pour arriver à une Fédération Régionale d'Occitanie. Il est avec vous au moins dans les pensées, parce qu'il aurait vraiment souhaité être là et il m'a demandé de vous le signaler.

Aujourd'hui nous sommes réunis sous un format un peu particulier qui est un format grand Est, avec à la fois des représentants des fédérations départementales et régionales des chasseurs, de la région AURA, de la région PACA et de la région Occitanie. Ce sujet des sangliers est un sujet qui, dans ce secteur grand Est, est particulièrement prégnant et qui, au niveau de l'Etat, nous préoccupe aussi beaucoup.

C'est un sujet sérieux avec une multiplication exponentielle des sangliers. Un chiffre qui m'a marqué, pour ma part, c'est celui du Gard avec 1000 sangliers tués en 1970 pour 45 000 actuellement en 2017. On le voit, il est urgent d'intervenir pour stopper cette prolifération qui réalise des dégâts lourds pour une majeure partie des communes, mais aussi des secteurs où les dégâts sont moins lourds. On peut trouver des solutions pour se prémunir de cette explosion des dégâts agricoles qui, vous le savez, sont très importants mais aussi des dégâts mortels, avec les accidents routiers : en 2016, trois personnes sont décédées dans la région Occitanie en percutant un sanglier.

Ce phénomène peut s'expliquer par plusieurs raisons : la fermeture des milieux due à une certaine déprise agricole, mais on parle aussi du réchauffement climatique, de la baisse des chasseurs qui peut entrainer cette multiplication. Un cercle vicieux s'est installé sur ce sujet-là puisque plus les montants des dégâts sont importants plus le timbre « grand gibier » augmente aussi, les chasseurs sont liés à ça et sont un peu moins nombreux à vouloir adhérer.

C'est un vrai sujet de préoccupation pour vous tous et vous êtes nombreux aujourd'hui à vous en soucier. La loi a donné aux chasseurs depuis 30 ans, et entre-autre à votre demande, la responsabilité de la gestion de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et vous savez que l'Etat est à vos côtés là-dessus, afin que chaque territoire conduise une stratégie adaptée à son contexte.

Le travail qui est mené dans le cadre de MediSanglier en Occitanie entre complétement là-dedans. C'est un travail avec la Fédération Régionale mais très en lien avec les Fédérations Départementales pour essayer d'avoir une approche au niveau de chaque territoire, approche notamment avec l'utilisation de toutes les possibilités de chasse ou de destruction offertes par la réglementation, la suppression des restrictions de tir. On va le voir sur le Gard, il y a une expérimentation en cours : le recrutement de chasseurs, dont des chasseurs extérieurs au département, l'amélioration des méthodes de chasse, les battues plus nombreuses, le développement de la chasse à l'affut.

L'Etat est bien mobilisé sur ce sujet avec les louvetiers mais c'est bien-sûr les chasseurs qui sont en première ligne. Par ailleurs les ministres successifs se sont intéressés dernièrement à ce sujet. Le ministre Borloo avait pris conscience de l'ampleur de cette prolifération et à cette époque un plan national de maîtrise des sangliers en juillet 2009, a été proposé avec une boîte à outils et des fiches-action. Mais on le voit, et c'est aussi pour ça que nous sommes réunis, ce plan de chasse national pourrait être complété. En 2017, Ségolène Royale avait proposé un arrêté ministériel pour autoriser le préfet du Gard à déroger à la réglementation nationale en expérimentant deux nouveaux modes de destruction de sangliers : le tir à l'affut entre avril et mai et le piégeage. On pourra en reparler très largement dans la réunion d'aujourd'hui puisque la DDTM 30 vient de renvoyer au ministre le résultat de ces premiers mois d'expérimentation, pour une éventuelle extension à d'autres départements. Je sais que pour certains d'entre vous, ça vous intéresse particulièrement.

En complément de ces mesures réglementaires, la DREAL Occitanie accompagne depuis son lancement en 2015 le projet MediSanglier qui va vous être présenté aujourd'hui. Un projet qui a été mis en œuvre par la Fédération Régionale en lien avec les Fédérations Départementales et qui se veut mettre en place des mesures innovantes qui visent à développer une approche complémentaire à l'approche réglementaire. Donc je salue cette initiative aujourd'hui d'une journée d'échanges entre Fédérations, scientifiques et administrations et je vous souhaite à tous de très bons travaux.

SERGE CASTERAN

PRESIDENT DE LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS D'OCCITANIE
PRESIDENT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GERS

Messieurs les Présidents, messieurs les collaborateurs des Fédérations des chasseurs du sud de la France, Monsieur le Conseiller Régional délégué à la chasse et à la pêche, Madame la directrice de la biodiversité, Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration, Madame, Monsieur.

Il me revient en tant que Président de la Fédération Régionale d'Occitanie avec mon collègue Jean-Pierre Gaillard, qui en est le premier Vice-Président délégué, et mon collègue Jean-Pierre Sanson qui en est le trésorier, de vous accueillir pour cet atelier interrégional sur le sanglier. Nous devons être brefs dans nos discours introductifs, tant la journée est chargée. Cette région est diversifiée d'un point de vue biogéographique. C'est la seule région française qui comporte 4 des 6 régions au sens des directives européennes Natura2000 : atlantique, continental, alpin et méditerranéen. Elle est diversifiée de par ses unités paysagères. Elle s'étend des états littoraux aux landes et alpages des Hautes-Pyrénées, des plaines agricoles du Lot et coteaux de la Garonne aux plaines viticoles du Languedoc, des Cévennes aux massifs forestiers des contreforts pyrénéens, des plaines Gasconnes aux causses lozériens et aveyronnais, et j'en passe. L'Occitanie est également forte de plusieurs langues : le Gascon dont je suis issu, les langues d'oc, le catalan. Cela traduit aussi la diversité des cultures des hommes et des femmes de cette immense région, la diversité de leurs sensibilités qui se sont d'ailleurs pleinement exprimées tout au long, je dirais même de notre trop long processus de fusion entre nos deux Fédérations Régionales. Enfin l'Occitanie, ce sont 155 000 chasseurs, 7500 sociétés de chasse locales, ce qui en fait la deuxième région cynégétique de France. Le nombre d'adhérents de nos 13 fédérations s'échelonne entre 6 800 et 22000 adhérents par département.

Madame, Monsieur le représentant de la DREAL et des DDTM, que cette première intervention en tant que président de cette grande région me permette de vous délivrer un message solennel. Ces chasseurs de cette nouvelle région constituent, si je puis m'exprimer ainsi, une variable armée de 155 000 passionnés par leur territoire et leur terroir qui, à des degrés divers, contrairement à cette société devenue majoritairement urbaine, s'intéresse et s'investit dans les actes pour le maintien de la trame écologique. L'étude menée par le bureau d'expertise biotype en 2016 a chiffré à 70 heures par chasseur et par an, l'investissement bénévole des chasseurs sur leur territoire, ce qui représente en gros 2500 emplois temps plein.

Par la convention pluriannuelle de partenariat que nous avons avec la DREAL et les soutiens financiers que vous nous accordez, ce sont les efforts de ces hommes et de ces femmes pour la nature que vous venez de récompenser. La gestion des espèces surabondantes, comme le sanglier, fait partie intégrante des orientations de la stratégie nationale de la biodiversité. Je vous remercie et je déclare Mesdames et Messieurs, cet atelier ouvert. Que les échanges soient riches d'enseignement et de partage sur ce phénomène qu'est devenu le sanglier en quelques dizaines d'années seulement. Je vous remercie.

JEAN-PIERRE SANSON

PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE MEDISANGLIER
PREDISENT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES ORIENTALES

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonjour.

J'assure l'animation du comité de pilotage de MediSanglier et je tiens à remercier à ce titre les élus, les collaborateurs qui, dans le cadre de ce comité de pilotage, ont contribué à la préparation de cette journée.

Je rappelle simplement, mais ça vous a déjà été dit, que le projet a été financé à hauteur de 78 400 euros par le Conseil Régionale, de 20 000 euros par la DREAL et de 5000 euros par la Fondation de France. L'histoire du sanglier sur les départements de l'ex région Languedoc-Roussillon est relativement récente puisque dans les années 1970-1980 les prélèvements de la chasse de cette espèce étaient de quelques milliers d'individus. Les pratiques cynégétiques concernaient principalement le petit gibier, le gibier d'eau, le gibier migrateur terrestre. Quarante ans plus tard, les populations de grands gibiers sont devenues très abondantes. Les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées Orientales ont prélevés à eux seuls plus de 100 000 sangliers en 2016-2017, soit 15% des prélèvements nationaux sur seulement 4,2 % du territoire national. Si l'augmentation de la population de sanglier permet une activité de chasse importante, elle génère pour les Fédérations un lot de problématiques à gérer avec les parties prenantes. Vous les connaissez toutes, je ne vais pas les énumérer.

Les Fédérations des Chasseurs de l'arc méditerranéen font donc aujourd'hui face à une sorte de dilemme permanent : assurer le maintien du loisir chasse, conformément aux attentes des chasseurs, tout en renforçant la pression de chasse et la prévention ; assurer l'organisation de la chasse sur tous les territoires, tout en améliorant la sécurité et la cohabitation avec les organisateurs de l'espace ; assurer la prévention et l'indemnisation des dégâts à l'agriculture malgré la diminution permanente du nombre de chasseurs et la volonté de préserver l'accessibilité financière aux loisirs de la chasse.

Enfin appliquer les prescriptions générales édictées par l'administration tout en essayant de les adapter à la disparité des contextes locaux. Conscientes des enjeux,

les Fédérations tentent aujourd'hui de mobiliser tous les leviers d'une sorte de boîte à outils. Mise en place d'outils de diagnostic, outils de prévention, unité de gestion - nous en comptons plus 100 dans la région - mise en place du schéma départemental de gestion cynégétique et de plan de gestion de l'espèce, diversification des modes de chasse, extension des temps de chasse, mise en place d'objectifs en matière d'efforts de chasse, outils d'indemnisation et de responsabilisation territorial et également outils de concertation et de médiation avec les parties prenantes et enfin outils de régulation administrative en passant par les outils de suivi et de tableau de bord.

C'est une véritable gestion adaptative et intégrée de cette espèce que les Fédérations doivent mettre en place avec l'appui de l'administration, des scientifiques et des parties prenantes sur les territoires. Les agriculteurs, les forestiers, les gestionnaires d'espaces naturels, les aménageurs, les collectivités, etc.

Le cycle d'actions MediSanglier et ce colloque interrégional apportent leur pierre à l'édifice. L'objectif de cette journée est de prendre connaissance des derniers axes de recherche appliquée sur le sanglier, permettre un échange entre scientifiques, Fédérations des Chasseurs et administration autour de la gestion des surpopulations de sangliers et permettre un transfert d'expériences entre les Fédérations de Chasseurs de l'arc méditerranéen et au-delà. L'ensemble des interventions et des échanges seront enregistrés. Ils viendront alimenter et enrichir un recueil régional de fiches-action de référence sur la gestion du sanglier sur les départements du sud de la France.

Nous allons enchainer sans plus de transition par le film de Julien Domingo qui a été tourné dans la région et il pourra répondre éventuellement à des questions à la fin de la projection. Ce film place parfaitement bien le cadre de cet atelier. Je vous remercie.

DIFFUSION D'EXTRAITS DU FILM "SANGLIER, MYTHES & REALITES " JULIEN DOMINGO

FINANCE PAR SEASONS ET LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA
PRODUIT PAR PARCE QUE ! PROD.

CONNAISSANCE DE L'ESPECE

CHRISTINE SAINT-ANDRIEUX

CHEF DE PROJET – ONCFS UNITE ONGULES SAUVAGES
EQUIPE « DEMOGRAPHIE ET GESTION DES CERVIDES »

« CHIFFRES CLES DU SANGLIER DANS LE QUART SUD-EST »

Les tableaux de chasse ont augmenté partout en France de 1973 à 2016. Aujourd'hui au niveau national, les prélèvements sont de 700 000 sangliers et ont été multipliés par 19 depuis 1973. Dans la zone « MediSanglier », les prélèvements s'élèvent à 300 000 sangliers et ont été multipliés par 34 depuis 1973. La hausse a donc été beaucoup plus rapide sur ce territoire.

Evolution des tableaux de chasse sanglier depuis 1973

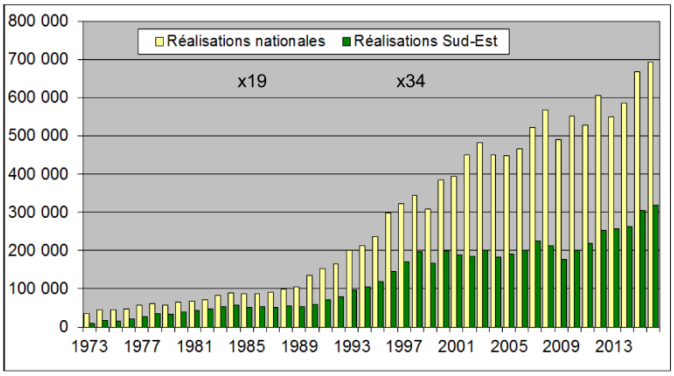

Réalisations départementales sangliers, saison 2016-2017

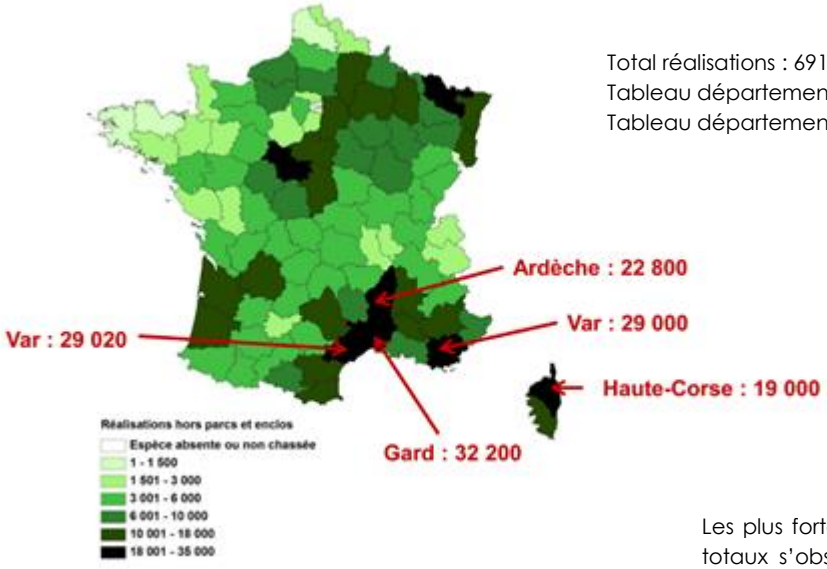

Total réalisations : 691 264
Tableau départemental moyen : 7 354
Tableau départemental médian : 5 189

Le prélèvement national est de :
1,26 sanglier aux 100 ha totaux
4,56 sangliers aux 100 ha boisés

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Gard (5,5), le Var (4,8), l'Ardèche (4,1), la Haute-Corse (4,0) et l'Hérault (3,4).

L'augmentation des tableaux de chasse s'est étendue d'abord au Nord-Est de la France puis au Sud-Est. Les comparaisons sont possibles puisque l'échelle de prélèvement est la même sur ces années :

Evolution des tableaux de chasse sanglier départementaux

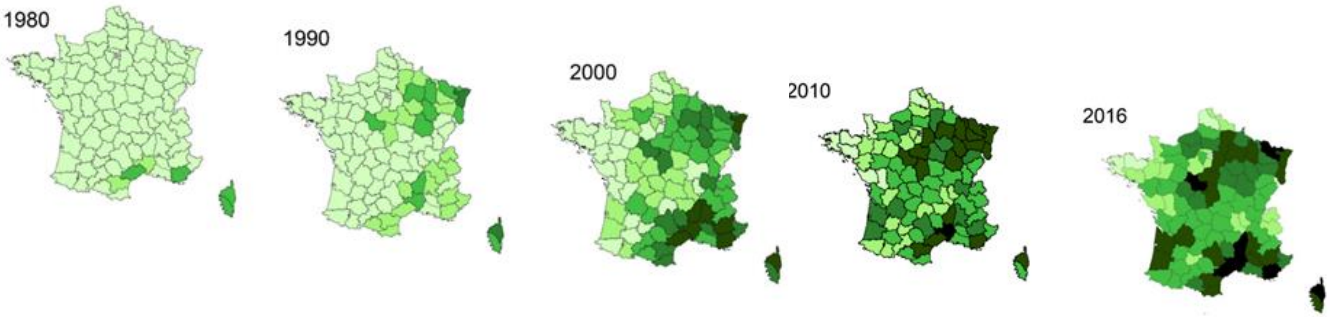

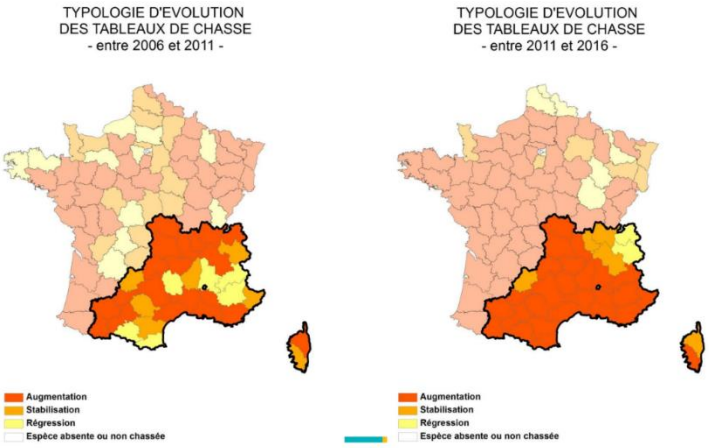

Sur la période 2006-2011, les tableaux de chasse des départements sont stabilisés voir en régression. Tandis que de 2011 à 2016, ils sont quasiment tous en augmentation (voir ci-dessous).

Evolution de la dynamique des tableaux de chasse

Une comparaison des statuts du sanglier par département a été effectuée pour l'année 2016 (voir la carte ci-dessous) :

- Gibier
- Nuisible toute l'année sur l'ensemble du département
- Nuisible toute l'année sur une partie du département
- Nuisible une partie de l'année sur l'ensemble du département
- Nuisible une partie de l'année sur une partie du département

Tous les statuts sont représentés et sont répartis de façon assez hétérogène. Dans la « zone MediSanglier », le classement nuisible est moins utilisé que dans le reste de la France.

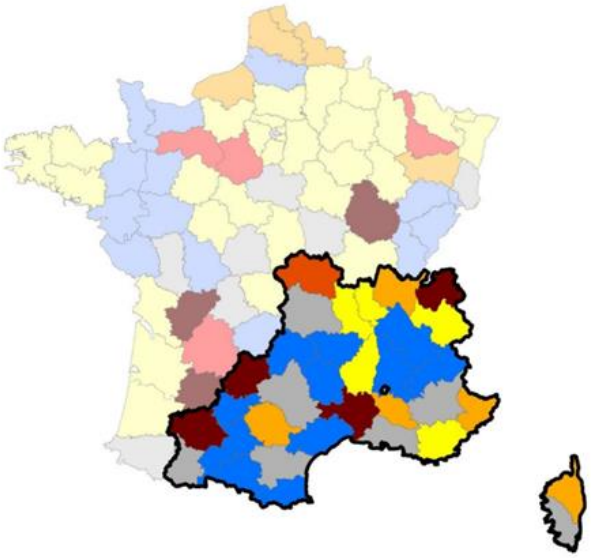

Statut du sanglier en 2016

statut de l'espèce
- gibier
- nuisible toute l'année sur l'ensemble du département
- nuisible toute l'année sur une partie du département
- nuisible une partie de l'année sur l'ensemble du département
- nuisible une partie de l'année sur une partie du département
- non renseigné

Dans cette région le sanglier est très peu géré en plan de chasse (3 départements renseignés) , plan de gestion et sans modalité de gestion restent les systèmes appliqués sur le sanglier les plus répandus.

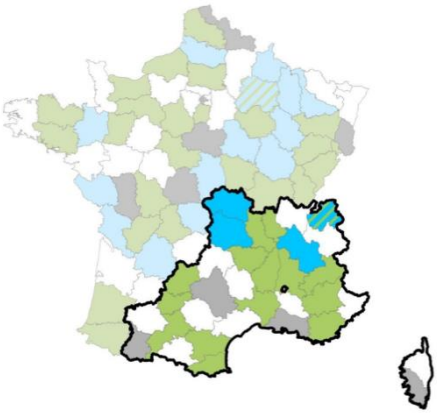

modalités de gestion
- ni plan de chasse, ni plan de gestion
- plan de chasse annuel
- plan de chasse annuel et plan de gestion
- plan de gestion
- non renseigné

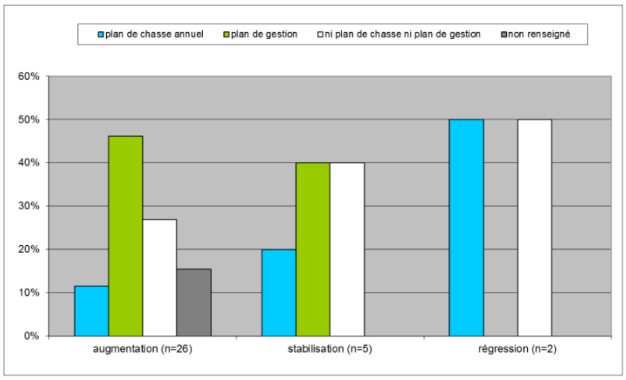

Modalités de gestion et évolutions du tableau de chasse en 2016

ERIC BAUBET

ONCFS - CHEF D'EQUIPE EXPERTISE & GESTION

CHEF DE PROJET ETUDES SANGLIERS

« LA MODELISATION : UN OUTIL D'AIDE A LA GESTION DU SANGLIER »

1. Un modèle de gestion établi à partir du tableau de chasse…

L'objectif de l'étude présentée était de travailler sur de la modélisation du fonctionnement de la dynamique d'une population chassée de sanglier en se basant sur les données observées dans les tableaux de chasse sur un territoire de référence en Haute Marne.
Le modèle construit intègre des données de poids et de sexe mais également les facteurs principaux agissant dans le fonctionnement démographique de la population (croissance, survie, reproduction et facteur chasse) dans le but de retrouver ce qui était observé au tableau de chasse. Le modèle sert alors de « boite à outils » pour comprendre le fonctionnement de la population d'une année à l'autre.

2. L'exemple du département du Doubs

Au cours du temps dans ce département, plusieurs modalités de gestion ont été

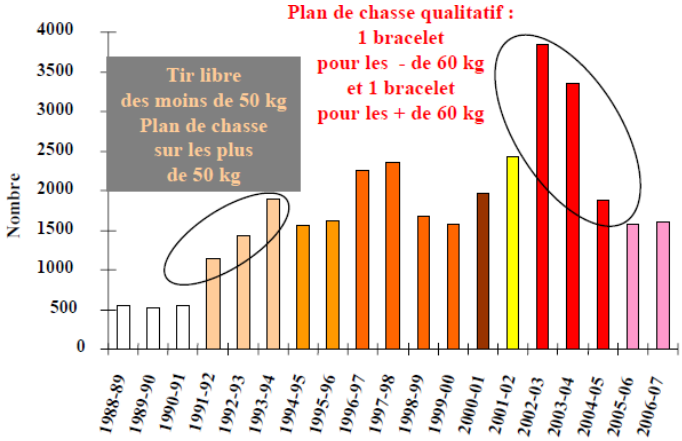

appliquées :

- Le tir libre des moins de 50kg et établissement d'un plan de chasse sur les plus de 50kg, avec des prélèvements relativement modestes (entre 1000 et 2000 sangliers sur le département).
  - ➔ Cela se traduit par une croissance de la population (λ >1).
- Etablissement d'un plan de chasse qualitatif : 1 bracelet pour les moins de 60kg et 1 bracelet pour les plus de 60kg, avec des prélèvements plus conséquents (entre 1500 et 4000 sangliers sur le département.
  - ➔ Cela se traduit par une phase de décroissance de la population (λ <1).

L'idée pour ces deux différentes périodes est de caler le modèle pour obtenir une vraisemblance entre la structure observée en sortie du modèle et celle observée lors d'un tableau de chasse. Les paramètres associés au modèle (taux de croissance, répartition des individus en classe de poids, etc) utilisés dans son fonctionnement, permettrons d'éclairer et comprendre comment et sur quel compartiment agir, pour modifier l'évolution démographique de la population et atteindre un objectif souhaité.

L'exercice consiste à repartir les sangliers prélevés selon 6 classes d'âges et de sexes (3 classes de poids pour les femelles et 3 pour les mâles) et d'en établir les pourcentages de prélèvement. Le modèle ainsi calé peut alors apporter des informations précieuses comme par exemple les pourcentages de prélèvements à augmenter ou diminuer par classe de poids afin de ramener une population à l'équilibre ou la faire diminuer voire augmenter selon les choix de gestion.

Les résultats du modèle

Le fonctionnement démographique des populations de sangliers est surtout influencé par le compartiment femelle, donc nous ne présenterons que ce volet dans la suite de l'exposé.
Pour une population qui est en augmentation (λ=1,13) avec les pourcentages de prélèvements comme affichés ci-dessus (35% des femelles de moins de 38kg prélevées, 20% de femelles entre 38 et 50kg et 41% des femelles supérieur à 50kg), plusieurs scénarios sont possibles pour ramener cette population à l'équilibre (λ =1).

REALISE	35%	20%	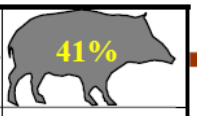 41%	→ λ = 1,13
Scénario 1	35%	20%	56,7%	→ 15,7%
Scénario 2	35%	41,8%	41%	→ 21,8%
Scénario 3	82,4%	20%	41%	→ 47,4%

Si on souhaite accentuer l'effort de chasse uniquement sur les petites femelles (cf. scénario 3), il faudra augmenter significativement leurs prélèvements (de 47,4%, voir tableau ci-dessus). Cet effort sera beaucoup moins important s'il porte sur les prélèvements des « grosses » femelles (cf. scénario 1) ou cette fois seulement 15,7% de cette classe de poids devront être prélevés en plus pour stabiliser l'évolution démographique. En effet, dans ce cas, les petites femelles ne participent dans le fonctionnement démographique que numériquement, par leur présence et n'ont pas d'impact en termes de reproduction.

Le même travail a été mené sur la période de décroissance de la population (λ < 1).

Dans la population du Doubs, les prélèvements se répartissent comme suit (voir tableau ci-dessous) :

- 77% chez les petites femelles,
- 55% chez les moyennes femelles (38 à 60kg pour se baser sur les nouvelles règles de gestion)
- 45% chez les grosses femelles (au-delà de 60kg)

REALISE	77%	55%	45%	λ = 0,79
Scénario 4	77%	55%	27,8%	-17,2%
Scénario 5	77%	37,4%	45%	-17,5%
Scénario 6	0%	55%	45%	-80,7%

Pour stopper la décroissance et atteindre la stabilité (λ =1), les prélèvements auraient du être allégés en agissant soit sur les « grosses » femelles (cf. scénario 4), soit sur les moyennes (cf. scénario 5), soit sur les petites (cf scénario 6).

Néanmoins, le scénario 6, montre qu'en ne se concentrant que sur la classe des petites femelles pour stabiliser la population, les prélèvements auraient du baisser de plus de 80%. Or, cette baisse est supérieure aux taux de prélèvement initial dans cette catégorie, qui n'est que de 77%. Ne chasser aucune petites femelles, dans ce cas précis, n'aurait pas suffit à endiguer la décroissance de la population et n'aurait donc pas permis de la stabiliser à nouveau.

3. Enseignements issus du modèle

- La modélisation est une représentation simplifiée de la réalité pour aider à mieux l'expliquer.
- Le modèle fonctionne d'autant mieux si tous les paramètres démographiques que l'on incrémente sont bien connus (survie, croissance, etc.) et mesurés sur le terrain pour la population étudiée. Dans ce cadre, le modèle peut aider à anticiper les évolutions démographiques.
- Connaitre ces mécanismes permet de décrire plus finement le fonctionnement des populations.
- Les populations du quart Nord-Est de la France sont suivies depuis longtemps et les paramètres obtenus ne sont pas forcément représentatifs de l'ensemble des populations en France. Mettre en place un observatoire permettra de mesurer des paramètres de la reproduction et la fructification pour pouvoir alimenter le modèle, sur des territoires différents.

Ce modèle montre qu'il existe différents scénarii pour atteindre un objectif mais que, selon l'objectif recherché, tous ne sont pas forcément toujours opportuns. Cette approche de modélisation doit encore être améliorée peut tenir compte des conditions d'environnement variables, comme par exemple la prise en compte des fructifications forestières.

LAURA TOUZOT,
DOCTORANTE, ONCFS - LBBE:

« RELATION ENTRE LA FRUCTIFICATION FORESTIERE, LA DEMOGRAPHIE DU SANGLIER ET LES DEGATS AUX CULTURES A COURT, MOYEN ET LONG TERME : IMPACT DU MASTING DU CHENE ET DU HETRE SUR LA DYNAMIQUE DES POPULATIONS DE SANGLIERS »

THESE EN COURS

1. Contexte : pourquoi cette thèse ?

Le Masting est caractérisé par des fructifications massives, intermittentes et synchronisées à l'échelle d'une population. Il s'agit d'un patron de fructification très répandu en milieu tempéré dans de nombreux groupes taxonomiques de plantes, notamment chez les chênes et les hêtres qui constituent des modèles emblématiques de ce phénomène. Ces fructifications massives et exceptionnelles, sont suivies quasi systématiquement d'années de très faibles productions (i.e. autocorrélation temporelle négative).

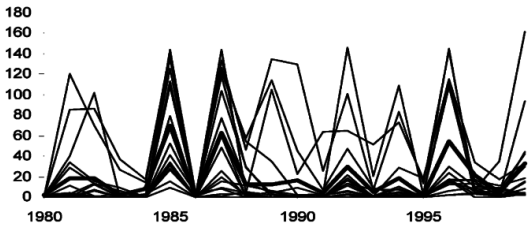

Indice de fructification en fonction des années (Liebhold et al. 2004)

Cette variabilité de disponibilité des ressources est susceptible d'avoir des conséquences écologiques importantes en impactant les consommateurs dépendants de cette ressource alimentaire (insectes, rongeurs, oiseaux, sangliers, etc) et par effet cascades, le fonctionnement global des écosystèmes forestiers. D'un point de vue économique, les fortes fluctuations des fructifications forestières dans l'espace et dans le temps jouent un rôle déterminant dans le succès de régénération des forêts, impactant par conséquent les récoltes de bois.

Le sanglier *(Sus scrofa)* consomme largement glands et faînes lorsque ceux-ci sont disponibles.

Cette thèse a donc pour objectif de faire le lien entre la fluctuation des niveaux de fructifications du chêne et du hêtre, les prélèvements de sangliers à la chasse et les dégâts agricoles qu'ils occasionnent.

2. Analyse croisée : fructifications – prélèvement de sangliers – dégâts agricoles

Le jeu de données sur lequel s'appuie cette partie de la thèse est large, provenant d'un réseau d'acteurs important répartis comme ci-dessous (chevauchements temporel et spatial des différents jeux de données entre 2006 et 2014) :

Données réseau 'Graines et plants' qui fournit les semences aux forestiers	ONF, IRSTEA
Données tableaux de chasse – prélèvements de sangliers	ONCFS/FNC
Données dégâts agricoles	FNC

L'unité de gestion représente l'échelle d'analyse la plus adaptée pour mener à bien cette analyse croisée. Pour chaque unité de gestion nous possédons à la fois les données de fructification du chêne et du hêtre, des tableaux de chasse et des dégâts agricoles (i.e. cultures, surface détruite et période de réalisation des dégâts).
L'analyse prendra également en compte une donnée dite 'mixture' (Servanty et al. 2009) issue de la combinaison des glandées de l'année n-1 et de l'année n (selon le niveau de fructification défini entre 0 et 2 pour le chêne et le hêtre), le taux d'accroissement des prélèvements de sangliers (Taux S) entre l'année n-1 et l'année n et de même pour les dégâts agricoles (Taux A).
Les données montrent que les prélèvements de sangliers augmentent, de façon non linéaire dans le temps. L'hypothèse d'un lien entre la disponibilité des ressources pour les populations de sangliers (i.e. fructifications du chêne et du hêtre) et les prélèvements de sangliers par la chasse peut être formulée et sera explorée.

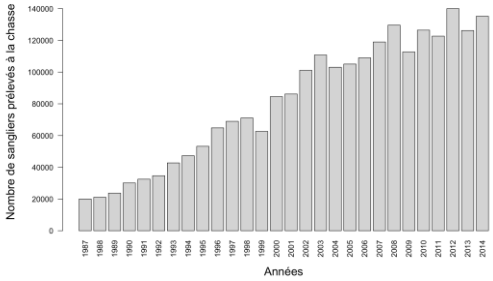

3. Résultats

Les analyses mettent en évidence que les dégâts agricoles varient eux-aussi de façon non linéaire dans le temps. L'analyse des cartes permet d'observer que les zones où les prélèvements sont les plus importants chevauchent celles comptant le plus de dégâts agricoles (voir carte ci-contre). L'analyse, en cours de traitement, essaiera de déterminer l'importance de la fructification sur ces données...

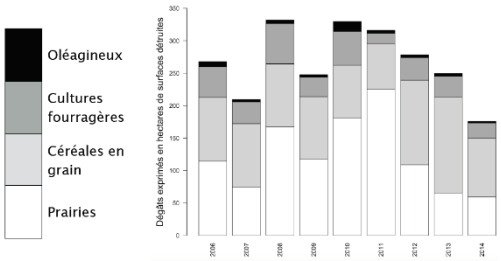

Evolution des surfaces agricoles détruites par les sangliers au cours du temps

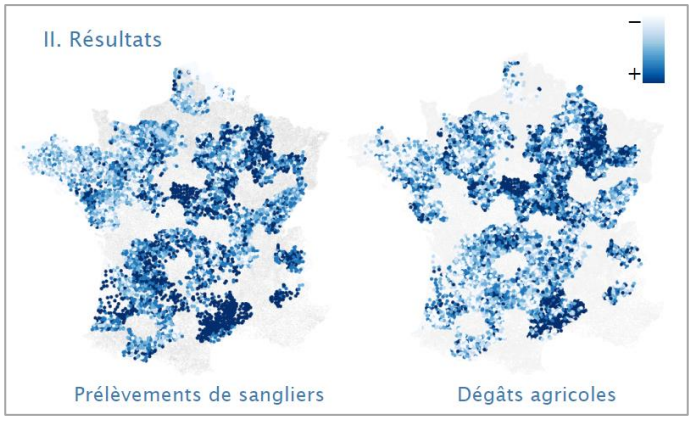

Cartes de l'évolution des prélèvements de sangliers et des dégats agricoles en France, de 2006 à 2014

Perspectives de recherche :

- *Calcul des paramètres précédents définis pour chaque unité de gestion (Taux S, Taux A) et définition de la donnée « mixture » la plus adaptée*
- *Analyse des effets directs des patterns de fructifications du chêne et du hêtre sur les prélèvements de Sangliers à la chasse*

- *Analyse des effets directs des prélèvements de sangliers à la chasse sur les surfaces agricoles endommagées*
- *Analyse des effets indirects des patterns de fructifications forestières sur les surfaces agricoles endommagées.*

Comment la variabilité de la ressource alimentaire impacte les paramètres démographiques ?

Il sera alors question de calculer les paramètres agissant sur le fonctionnement démographique (reproduction, croissance et survie) par classe de fructification dans le but de simuler des scénarios dans lesquels on ferait varier l'enchainement possible des fructifications notamment dans un contexte de changement climatique et voir comment les populations y répondent pour pouvoir faire varier à l'intérieur du modèle (précédemment présenté par Éric Baubet – Modèle démographique stochastique en classe de sexe et de poids – Gamélon et al. 2012) notre pression de chasse et ainsi mettre en place des modalités de gestion adaptée.

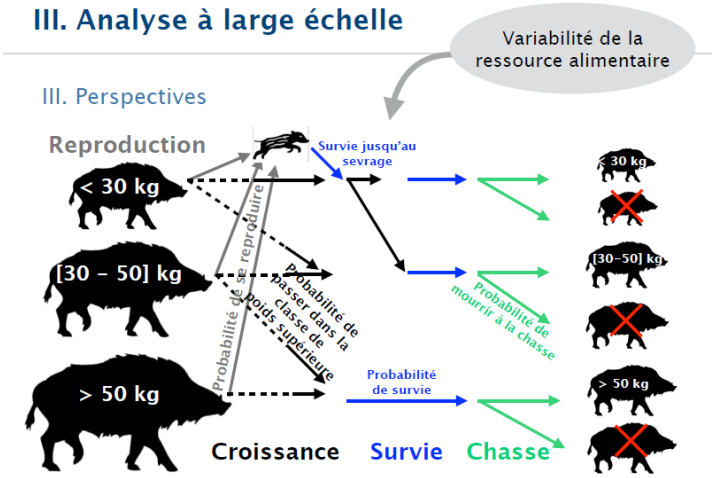

Les résultats de cette étude permettront de vérifier si l'hypothèse d'une forte fréquentation des cultures les années de faibles fructifications est avérée, et le cas échéant, de mettre en place des mesures préventives permettant de les contenir.

4. Synthèse des débats

Cette analyse est globale et porte sur l'ensemble du territoire national. Les données sont propres à chaque unité de gestion permettant de comprendre ce qu'il se passe au sein de chaque territoire considéré.
Cependant, certaines données ne sont pas prises en compte dans les analyses, comme la variation des effectifs de chasseurs, l'évolution de la Politique Agricole Commune, le développement actuel des céréales, etc. Ces éléments « bruits » sont difficiles à appliquer à une large échelle. Néanmoins, il serait intéressant, sur des territoires plus restreints pour lesquels l'ensemble des données est disponible, de conduire les analyses.
Dans cette étude, seule les fructifications des chênes et des hêtres sont prises en compte. En effet, on trouve ces essences sur l'ensemble du territoire de l'étude, contrairement au châtaignier qui n'est pas implanté partout.

AGATHE CHASSAGNEUX,
DOCTORANT, ONCFS :

« EFFET DE LA CHASSE SUR LE COMPORTEMENT SPATIAL DU SANGLIER »

THESE EN COURS

En France, l'augmentation des populations de sangliers numériquement et spatialement est source de conflits avec les activités humaines (Ex : dégâts agricoles et forestiers, collisions). Il est donc nécessaire de limiter cette espèce et d'adopter une gestion efficace des habitats et une adaptation des pratiques de chasse. La thèse présentée s'intéresse donc à un système en 3 parties : le prédateur (dans notre cas, le chasseur), les ongulés (dans notre cas, les sangliers) et les dégâts agricoles.

1. Les réactions du sanglier face à la chasse

La pression anthropique exerce 2 voies d'actions :

1/ Les effets comportementaux létaux ou la chasse pour tuer : la prédation est un succès et le chasseur met à mort l'animal. Cela conduit à une diminution des individus et à une baisse de l'impact sur les dégâts agricoles.
2/ Les effets comportementaux non létaux : qu'il soit tué ou non, on s'intéresse à la réaction de l'animal. Celui-ci modifie son comportement et adopte une stratégie anti prédatrice qui a un effet sur le reste de l'environnement.

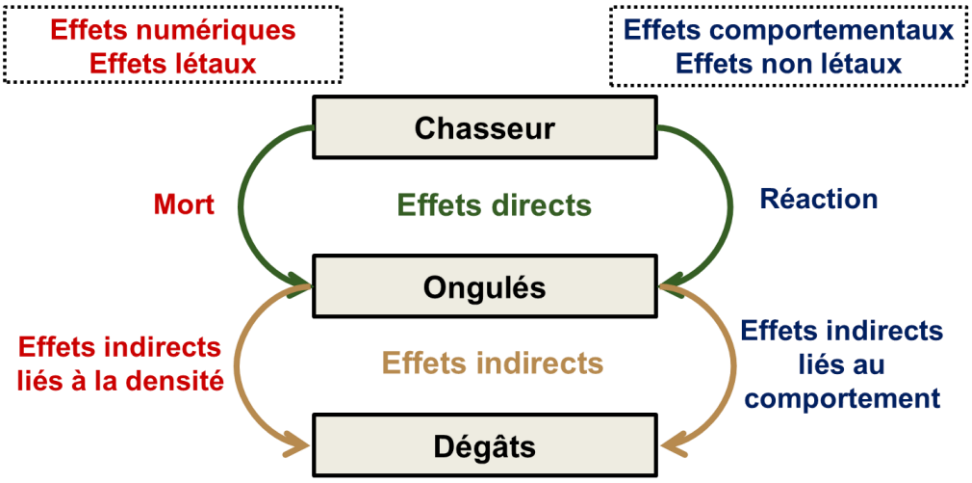

Il existe deux réactions du sanglier :

1/ La réaction directe : lorsque le chasseur est face à sa proie
2/ La réaction liée au risque de prédation : pendant toute la saison de chasse le sanglier s'adapte (Ex : décalage de la phase d'activité plus tard dans journée en période de chasse, etc.).

Ces réactions sont analysées sous trois angles :

1/ La réaction spatiale individuelle : les individus sont observés un à un pour caractériser les réponses directes (normalement fuite ou immobilité).
2/ L'échelle spatiale de la réponse : les individus pris dans la traque sont-ils les seuls à répondre ou la zone de réponse est-elle plus large que l'effet de chasse ?
3/ L'échelle temporelle de la réponse : elle est pour le moment expérimentale avec la pose de boîtiers GPS.

De cette analyse découle une question : pourquoi l'animal réagit comme il le fait en fonction des moments ? Pour répondre, il faut prendre en compte les paramètres internes à l'individu (poids, âge, sexe) et externes (visibilité, météo…).

2. Les effets du dérangement par la chasse

Pour l'étude, des animaux ont été capturés et équipés de colliers GPS. Chaque prise de l'individu dans une battue constitue un évènement de chasse. Un individu peut donc vivre plusieurs évènements de chasse.
L'étude se déroule sur les sites de La Petite Pierre (Bas-Rhin) et d'Arc en Barrois (Haute-Marne) où des battues multi-espèces sont organisées.

Site	Début du suivi	Fréquence de battue	Nombre moyen de traqueurs	Nombre moyen de postés	Nombre moyen de chiens	Nombre d'individus suivis
LPP	2013	1/semaine	16 (± 3)	27 (± 6)	6	20
AB	2005	2/semaine	49 (± 8)	21 (± 5)	14 (± 4)	44

A ce stade-là, plusieurs questions se posent : (i) l'effet du dérangement par la chasse s'étend-il au-delà de la zone de traque ? (ii) quels sont les facteurs extérieurs qui conditionnent cette distance ? et (iii) est-ce que les réponses spatiales des animaux sont les mêmes s'ils sont pris dans la traque ou s'ils sont hors chasse ?

Pour cela il faut caractériser la réponse spatiale des individus qui sont pris dans la traque, en observant leur mouvement (distance totale parcourue sur la journée, vitesse, linéarité du déplacement, domaine vital journalier), leur activité (donnée

fournie par l'analyse des colliers GPS) et l'utilisation des différents types d'habitat (fourré = refuge ; prairie, route = zone de dérangement ; forêt = lieu de passage).

Pour connaître la réponse individuelle à l'effet de chasse, il faut s'intéresser à l'ensemble de ces métriques. Si on s'intéresse à la donnée « comportement spatial » de l'individu pendant la saison de chasse et qu'on analyse la métrique 'vitesse maximale', on obtient 2 types de réponse à l'échelle individuelle (cf. figure 1) : (i) une augmentation de la vitesse le jour de la battue (fuite), (en rouge) ou (ii) pas de modification de vitesse pendant ou après la battue (pas de perturbation ou pas de détection de la phase d'immobilité du fait de la métrique choisie) (en bleu). Autre constat : les sangliers semblent s'habituer au fur et à mesure de la saison de chasse (cf. figure 2 en vert) ; l'intensité de la réponse diminue au fur et à mesure de la saison de chasse.

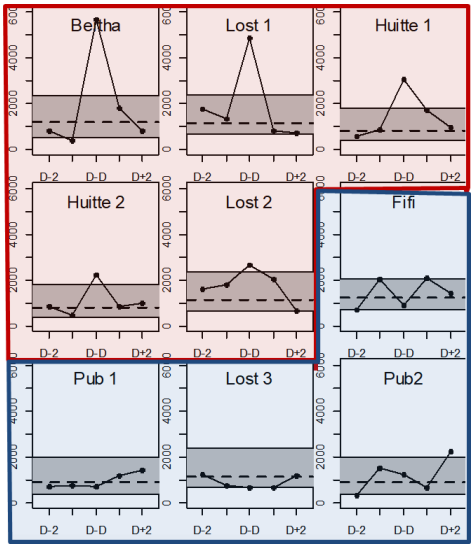

Figure 1

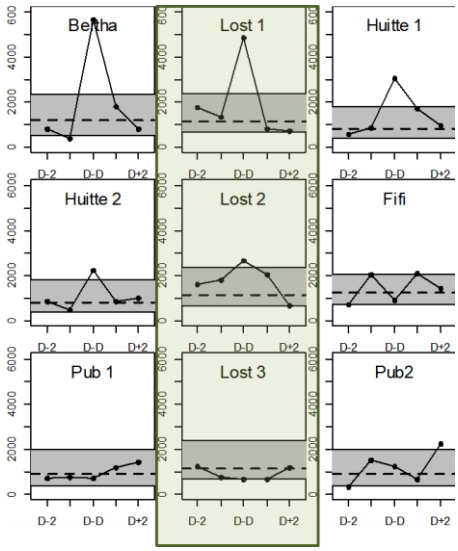

Figure 2

Les perspectives du modèle statistique en cours d'élaboration :

- Tenir compte des lignes de crête
- Il semble que l'effet de la traque s'étend au-delà de la zone chassée et qu'il s'atténue quand on s'en éloigne

L'objectif de cette étude est d'apporter des éléments de compréhension des réactions spatiales individuelles du sanglier en réponse à une action de chasse collective et d'en déterminer les conséquences et les déterminants. Ces éléments pourraient ainsi à terme constituer des leviers d'action sur lesquels agir pour encore améliorer la régulation du sanglier et contribuer à une gestion durable des territoires.

3. Synthèse des débats

Les chiens utilisés lors des battus sur les territoires de l'étude sont des petits chiens (Jack Russel teckel…) ce qui explique probablement une partie des effets observés. Cela permet de voir à quel point les sangliers répondent aux chiens. Les résultats seraient très différents dans la région Occitanie ou sont utilisés des chiens courants.

Le suivi sur le retour des sangliers après dérangement constitue la suite du travail de la thèse et sera basé sur des stages ayant déjà eu lieu. Il est néanmoins constaté qu'après une semaine, tous les sangliers reviennent au point de départ.

La zone méditerranéenne ne sera pas prise en compte dans cette étude car aucun jeu de données n'existe actuellement.

Cette étude n'est pas forcément utilisable pour les FDC en tant que telle puisque les réponses recherchées dans cette thèse sont plus du type fondamentale, mais pourrait l'être en ayant une bonne connaissance de la durée d'éloignement des sangliers. Cela permettrait de caler le rythme des battues.

THIBAULT GAYET
DOCTORANT, ONCFS – LBBE

« COMPARAISON DE L'EFFICACITE DE DEUX OUTILS MOLECULAIRES POUR DETECTER LES PHENOMENES D'HYBRIDATION DANS UNE POPULATION DE SANGLIERS »

THESE EN COURS

1. Définitions et historique de l'hybridation

Hybridation *: c'est le croisement d'individus issus de populations génétiquement différentes. Elle peut induire des changements drastiques et rapides dans les populations sauvages et constitue une menace pour leur intégrité génétique.*
Introgression *: insertion du génome d'une espèce dans celui d'une autre espèce.*

Les individus domestiqués ne sont généralement pas adaptés au milieu sauvage (recherche de nourriture et taille de portée importante, prédateurs, etc). Ces individus peuvent induire des gènes mal adaptés à l'environnement et peuvent causer une diminution des populations sauvages.

Les cochons ont été domestiqués à partir du sanglier il y a 9000 ans. Ils ont alors été sélectionnés sur des critères de production pour augmenter la taille des portées, la vitesse de croissance, etc.
Au Moyen Âge, les cochons étaient menés en forêts pour se nourrir de glands et l'hybridation avec les sangliers était donc fréquente.
Actuellement, l'hybridation a toujours lieu avec des cochons sélectionnés pour la production. Elle est réalisée dans les fermes d'élevage dans le but augmenter la taille des portées et/ou diminuer l'agressivité des sangliers d'élevage.
Une fois que ces individus sont relâchés dans la nature, il peut y avoir de l'**introgression** : introduction de gènes sélectionnés chez le cochon dans les populations sauvages de sangliers.
La question se pose alors de savoir si les hybrides ont un avantage comme par exemple une taille de portée plus importante ?
Actuellement, pour détecter des hybrides il faut passer par l'analyse des caryotypes :

Sangliers = 18 paires de chromosomes
Cochons = 19 paires de chromosomes
Hybrides = 37 chromosomes)

Cependant le croisement d'un hybride avec un sanglier donne 50% d'individus à 37 chromosomes et 50% d'individus à 36 chromosomes alors que tous sont des hybrides.

2. Le déroulement de l'étude

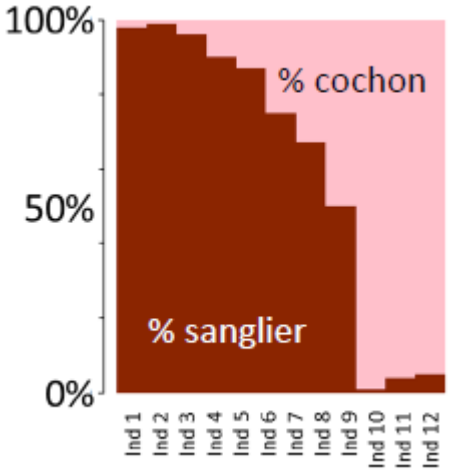

Le but de cette étude est de comparer l'efficacité de 2 outils génétiques: **20 SNPs** (single-nucleotide polymorphism) qui permettent de diagnostiquer l'hybridation mais qui présentent une faible variabilité et **12 Microsatellites** qui ne sont pas initialement prévus pour diagnostiquer l'hybridation mais qui présentent une forte variabilité donc plus informatif) pour :

- Quantifier leur pouvoir de diagnostic
- Comparer leur capacité à identifier des hybrides
- Estimer les taux d'hybridation dans une population sauvage.

a) Méthodes et échantillon

L'échantillon se compose de 270 sangliers de la population de Châteuvillain, de 57 porcs domestiques - issus de boucheries de porcs commercialisés -et de 139 individus présentant un phénotype hybride répartis sur toute la France (oreilles tombantes, queue en tire-bouchon, pelage tacheté, etc.)[1].
A l'aide de logiciels d'analyse génétique, le but est de mesurer la proportion de génome provenant du sanglier et celle provenant du cochon pour chaque individu.

b) Protocole

Il se décline en trois étapes :

- Les prélèvements sur les individus
- Leur analyse en laboratoire pour avoir les génotypes
- L'analyse par logiciel de la proportion des individus qui proviennent de chaque groupe.

Des simulations sont ensuite réalisées pour constituer artificiellement une population d'hybrides et vérifier si les marqueurs sont fiables. Il est attendu une faible proportion de génome de sanglier chez les cochons, 100% chez les sangliers et 50 % chez les hybrides de 1ère génération, etc.

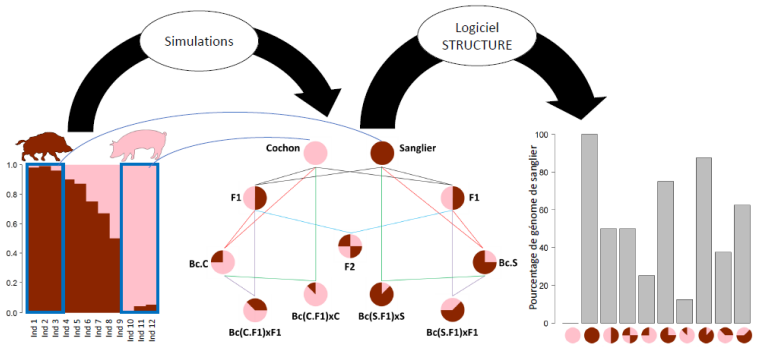

c) Résultats

[1] Une campagne de deux ans d'échantillonnage nationale des individus avec un phénotype hybride a été réalisée.

Dans l'étude, les valeurs attendues (en rouge) sont proches des valeurs observées (barres grisées) ce qui montre que ces marqueurs fonctionnent assez bien. Toutefois il reste une certaine marge d'erreur à prendre en compte.

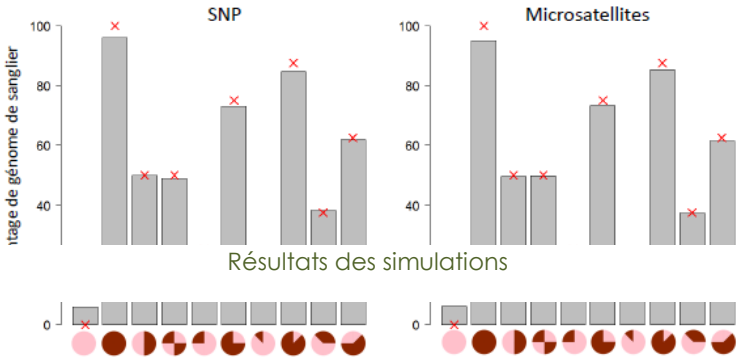

Si on calcule la précision (proportion d'individus bien identifiés), les Microsatellites et les SNP performent de façon équivalente ; les cochons et les sangliers sont très bien identifiés contrairement aux hybrides, qui obtiennent une gamme de valeurs très étendues : des hybrides pourraient très bien être identifiés comme des sangliers/cochons. Le taux d'erreur est donc plus important pour ces groupes. Plutôt que d'essayer de comparer les hybrides entre eux, il a donc été décidé de discriminer les cochons et les sangliers des individus hybrides. Au-dessus d'un certain seuil, l'individu sera considéré comme étant un sanglier et en dessous d'un certain seuil l'individu sera alors un cochon. Les valeurs intermédiaires identifient donc des individus hybrides.

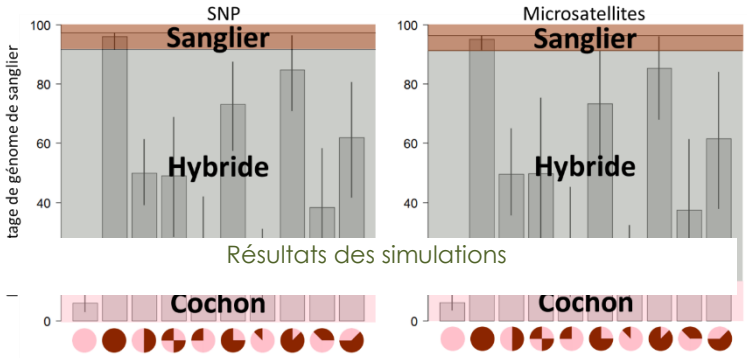

Résultats des simulations : les 2 marqueurs semblent avoir une efficacité similaire d'identification des différents groupes.

RESULTATS DES SIMULATIONS

1. **Les cochons et les sangliers sont bien identifiés, avec une bonne précision**
2. **Les hybrides sont bien distincts des sangliers mais ne sont pas discernables les uns des autres.**

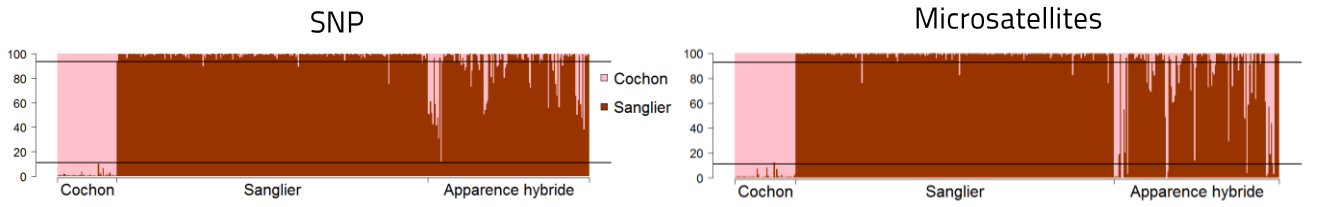

Résultats des individus réels

- Pas d'hybrides dans les populations de cochons
- Une proportion d'1.92 % d'hybrides dans la population de sangliers
- Forte proportion d'hybrides, comme attendu dans le groupe de sangliers phénotypiquement hybrides.

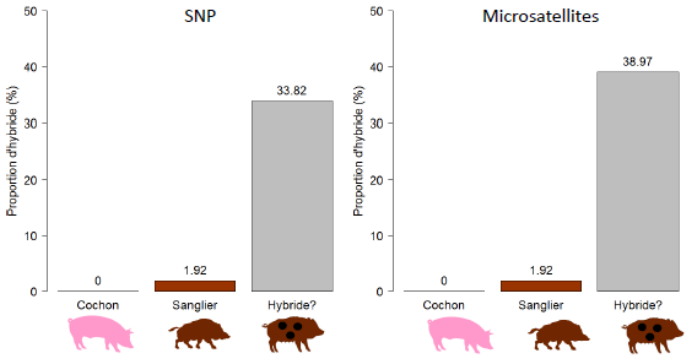

RESULTATS DES INDIVIDUS REELS

1. **Plus de 10 fois plus d'individus d'apparence hybride identifiés que de sangliers**
2. **Certains critères ne peut être pas signe d'hybridation**
3. **Faibles taux d'hybridation dans la population de sangliers de Châteauvillain, valeurs proches à d'autres reportées par d'autres études en Europe**

Perspectives de l'étude : développer des outils plus performants à l'aide de techniques de séquençage (RADseq).

3. Synthèse des débats

Il a été tenté d'obtenir des taux d'hybridation individuels (comme dans le cas de l'étude perdrix rouge/ perdrix choukar avec le laboratoire Antagène) mais cette méthode n'a pas pu être reconduite dans ce cas puisque le cochon étant une sous espèce du sanglier, les marqueurs fonctionnent moins bien que sur deux espèces distinctes que sont la perdrix rouge et la perdrix choukar.

Aujourd'hui, il existe des outils qui permettraient d'évaluer le taux d'hybridation des individus mais le coût nécessaire serait bien trop important pour une étude comme celle-là.

ASPECTS SOCIOLOGIQUES, ECONOMIQUES, CULTURELS ET IMAGE DE LA CHASSE

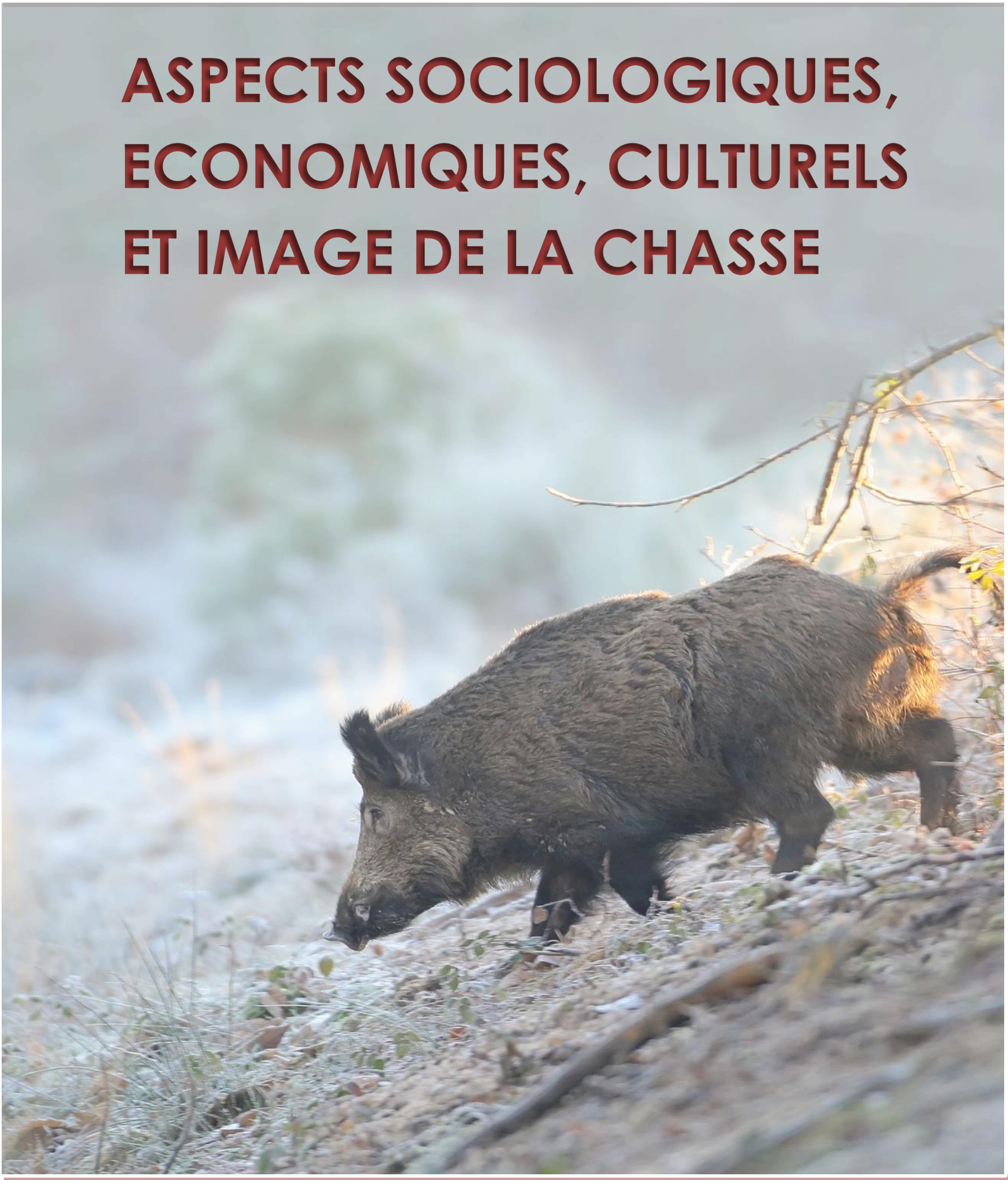

MARC VALAT,

DIRECTEUR DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD :

« DE LA GESTION DU LOISIR CHASSE A LA GESTION D'UNE ESPECE EN SURABONDANCE : POINT DE SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DU GARD »

La FDC 30 a conduit avec la Fédération Régionale une étude sociologique des comportements liés à la gestion et aux problématiques de dégâts dans le cadre du projet MediSanglier. Cette étude tend à comprendre et modéliser les relations sociales entre les gestionnaires et les locaux.

1. Présentation du territoire et du contexte

Le Gard compte 580 000 hectares avec 258 000 hectares de forêts. Au nord on trouve des châtaigniers et chênes verts. Dans le reste (et l'essentiel) du département, on trouve principalement du chêne vert.
Depuis 20 ans, le sanglier dans le Gard est devenu le gibier le plus prisé des chasseurs, il dépasse tous les autres modes de chasse. Pour les puristes, le sanglier représente un gibier noble par sa capacité d'adaptation, de résistance et de défense durant la chasse. Il est capable de déjouer l'action de chasse des chiens et l'organisation des chasseurs en utilisant tous ses sens (olfactifs, auditifs, capacité de mémoire), ce qui rend complexe son prélèvement.

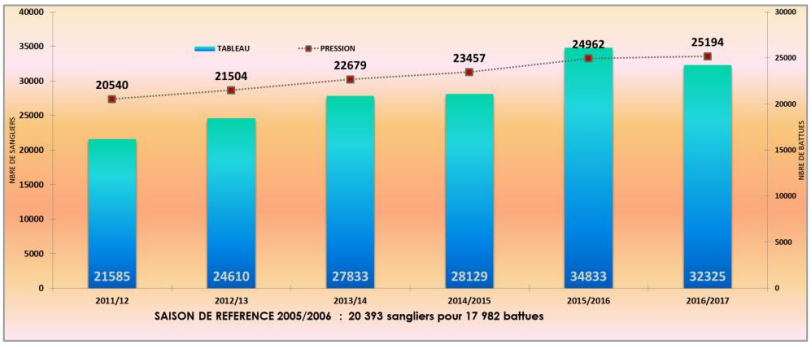

Évolution des prélèvements et de la pression de chasse sur les 6 dernières saisons

Dans le Gard, l'essentiel des prélèvements est réalisé à la chasse en battue (32 000 sangliers prélevés sur la saison 2016/2017) avec une pression de chasse importante (25 000 battues sur la dernière saison) qui a augmenté à la demande de la fédération, des administrations et des besoins agricoles par rapport aux dégâts. Les

chasseurs ont dû adapter leurs modes de chasse notamment par rapport aux problématiques de dégâts, en pratiquant la chasse à l'affut et à l'approche.
Le sanglier est au cœur d'un engouement économique (armes, munitions, etc.) ce qui pousse à maintenir les populations (notamment les marchands d'armes).

2. Perception de l'effort de chasse

Quand on analyse les prélèvements en battue, tout ce qui touche aux prélèvements « forcés » par l'administration ne plait pas forcément aux chasseurs et aux gestionnaires de chasse. Malgré les moyens mis à disposition par la FDC 30, l'effort de chasse n'est présent que jusqu'au mois de novembre, avec une augmentation constante des prélèvements. A partir des mois de décembre- janvier et jusqu'à mars, l'effort de chasse décline fortement : les gestionnaires estiment avoir assez prélevé et conservent un stock qu'ils estiment suffisant pour avoir une saison aussi confortable l'année suivante.
À la demande de la FDC, des lieutenants de louveterie interviennent sur les zones où les cultures ont besoins d'être protégées. Les sociétés de chasse adhèrent par obligation, mais le chasseur de base n'accepte pas que l'on vienne lui prélever ses sangliers. L'incompréhension engendrée complique les relations gestionnaires/chasseurs.
Au vue de cette situation, l'administration a porté auprès du ministère une demande dérogatoire par un arrêté ministériel. Quelle est donc l'adhésion au dispositif ?
Sur 4 unités de gestion qui représentent les dégâts les plus importants du département (plus de 60% du montant total des dégâts sur 68 communes). Il n'y a eu que 83 autorisations de tir demandées. Malgré les dégâts sur ces zones les gestionnaires de chasse et chasseurs locaux n'ont pas adhéré au programme.

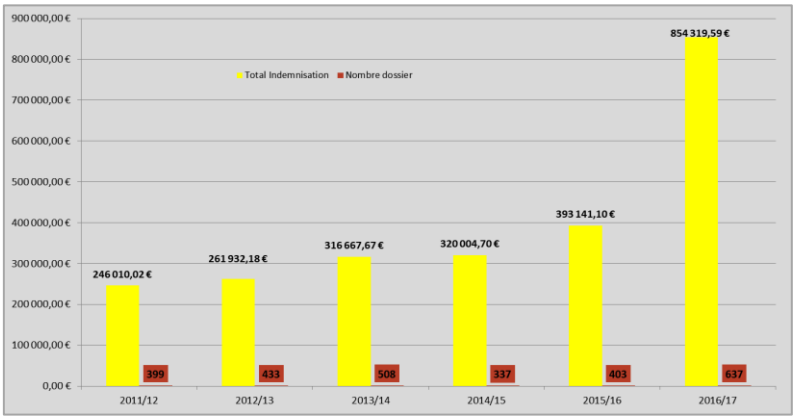

Évolution des Indemnisations de Dégâts de Grand gibier sur les 6 dernières années

Le ministre a autorisé la destruction par cage-piège en réponse à la forte demande du monde agricole. Seulement 17 cages ont été posées et 54 sangliers ont été piégés ce qui montre la faible adhésion au dispositif.

Dans le Gard, la fermeture des milieux contribue à enrichir le biotope pour le sanglier, à servir ses capacités de défense et à complexifier les performances de chasse.

Cependant, d'autres facteurs rentrent également en compte :

- L'évolution climatique avec la hausse des températures, est profitable à cette espèce qui ne pâtie pas d'hivers froids. Elle multiplie les mouvements erratiques, depuis les massifs boisés vers les espaces de plaines irriguées ou présentant des ressources en eau. Cela entraine des difficultés d'évaluation du cheptel présent par les gestionnaires.

- Dans le département, la majorité des agriculteurs ne sont plus chasseurs, cela impacte considérablement les politiques cynégétiques locales en matière de gestion du gibier et de prévention des dégâts. Le chasseur recherche dans son temps de loisir du plaisir. Or ce n'est pas le cas des agriculteurs non chasseurs : pour eux, un dégât est fait par un nuisible qu'il faut détruire. Toutes les zones impactées par des dégâts importants dans le département, le sont dans des communes où la relation agriculture-gibier-chasse a du mal à fonctionner, d'autant plus qu'un très grand nombre d'agriculteurs exploitent des terres sur des communes où ils ne résident pas. :

    - La mise en place de grandes cultures en remplacement des petites cultures traditionnelles comme la vigne, y compris sur des zones peu fertiles, n'est pas habituelle historiquement (effet PAC). Ces agriculteurs, pour rendre viable leur exploitation, prennent des terres partout. Cela rend la relation locale conflictuelle avec les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers qui ne comprennent pas le monde de la chasse. Les chasseurs eux, ont du mal à percevoir la détresse dans laquelle est plongé actuellement le monde agricole.

    - Certains agriculteurs demandeurs d'indemnisations pour les dégâts (=emprunteurs) sont des demandeurs réguliers. La FDC 30 regrette qu'il n'y ait pas une obligation de contrepartie (ex : mise en place de mesures de prévention) car en parallèle, le nombre d'agriculteurs demandeurs de clôtures diminue fortement (alors que la protection est quasi offerte).

- Il existe de nombreuses zones de non chasse : terrains où les propriétaires refusent la pratique de la chasse, en périphérie des zones urbaines où la chasse n'est pas praticable pour des raisons de sécurité notamment, on assiste à une multiplication des terrains en friche qui représentent des zones de quiétude pour les sangliers. Les sangliers s'y concentrent en masse en période de chasse, partent la nuit sur les zones de gagnage (=terres agricoles) pour y retourner au petit matin. Les collisions routières illustrent bien cette problématique.

- Le nombre de chasseurs baisse progressivement ce qui diminue le nombre de timbres grand gibier vendus. Il est donc nécessaire d'augmenter le prix du timbre mais cela entraîne une baisse du nombre de chasseurs qui le prennent.

La pyramide des âges des chasseurs du département est vieillissante. L'augmentation de l'effort de chasse est donc difficile à leur faire supporter.

La prise en considération de ces aspects en matière de politique publique s'impose pour l'aménagement des espaces ruraux. Cela concerne les exploitants forestiers, l'agriculture et les collectivités territoriales. L'absence de protocoles scientifique pour le comptage des populations dans le milieu méditerranéen complexifie l'évaluation cynégétique des populations présentes.

3. Synthèse des débats

Le problème qui se pose à l'heure actuelle pour les fédérations est de réussir à communiquer avec leurs chasseurs. En effet, le dialogue s'arrête bien souvent aux adhérents territoriaux ce qui se traduit par une difficulté à mobiliser localement les personnes sur le terrain. Cela se constate également à la chasse, les chasseurs ne voulant bien souvent plus chasser après le 31 janvier pour conserver les laies gestantes et s'assurer un stock conséquent à la saison suivante.
Ce problème de communication se pose parfois également avec l'administration et notamment les chambres d'agricultures qui prônent un discours qui est difficilement accessible et acceptable par les présidents de sociétés de chasse.

Augmenter le prix du timbre représente un risque pour les fédérations départementales : dans le Var, lors de la saison 2010-2011, la FDC s'est retrouvée dans le même cas que le Gard et s'est vue forcée d'augmenter le timbre à 110€. Cela a eu pour conséquence une perte massive du nombre de validation. Cette année-là la FDC a perdu 4000 permis, qu'ils n'ont jamais retrouvé même après avoir repassé le prix du timbre à 50€…

Les chasseurs vieillissants pratiquent plus longtemps la chasse au grand gibier qu'au petit car elle est plus accessible. La baisse du nombre de chasseurs de grand gibier est donc plus rapide.

La tendance à la baisse des personnes empruntant du matériel n'est pas constatée dans tous les départements. Dans l'Hérault, c'est même l'inverse avec une augmentation des prêts de matériel. Du côté du Gard, il semble que les lobbies agricoles aient fait de l'interprétation et du militantisme suite à la lecture de l'accord national. Les agriculteurs locaux s'attendent aujourd'hui à ce que les chasseurs fassent tout. Il faudrait revoir la loi de 1968 d'indemnisation des dégâts qui impose aux chasseurs d'acheter, de livrer, de mettre en place, de poser et d'entretenir les clôtures. Le problème étant que les chasseurs n'ont pas les moyens de tout faire.

CHRISTINE SAINT-ANDRIEUX
CHEF DE PROJET – ONCFS UNITE ONGULES SAUVAGES
EQUIPE « DEMOGRAPHIE ET GESTION DES CERVIDES »

« COLLISIONS ROUTIERES EN FRANCE : EVOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE, QUELLES STATISTIQUES, QUELS SUIVIS, QUELS OUTILS ? »

L'intervention rend compte de la problématique des collisions en augmentation avec la faune sauvage. Elle propose des facteurs responsables de ce phénomène.

1. Contexte de l'étude

Les études ont été réalisées pendant la période où les collisions étaient remboursées par le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires (FGAO), c'est-à-dire entre 2006 et 2009. Celui-ci est issu de la loi chasse de 2003 qui proposait le remboursement des collisions aux particuliers qui n'étaient pas assurés tous risques. Le FGAO n'ayant pas les fonds suffisant pour supporter les remboursements, ceux-ci ont été diminués puis totalement arrêtés en 2010 (à l'exception de ceux impliquant des dégâts corporels).

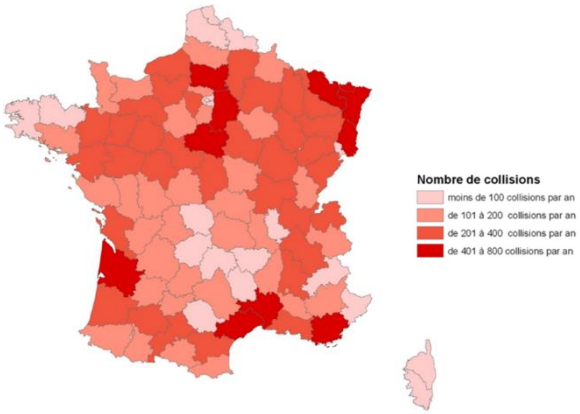

Les collisions sanglier en France en 2009

Sur cette période, on constate que certains départements sont plus touchés que d'autres par les collisions (voir carte ci-contre). La part des populations de cerfs, de chevreuils et de sangliers est restée la même dans les tableaux de chasse nationaux (si on regarde la période allant de 1983 à 2009). Néanmoins la part des sangliers responsables de collisions a augmenté passant de 11 % en 1983 (données enquête de l'ONCFS) à 52 % en 2009 (données FGAO 2009, voir graphiques ci-dessous). L'évolution du nombre de collisions n'est donc pas représentative de l'espèce dans le tableau de chasse national.

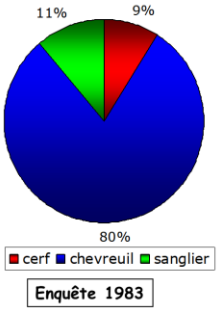

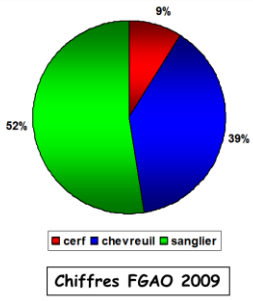

Evolution des collisions en France par espèce d'ongulé, entre 1983 et 2009

2. La répartition des collisions

La répartition des collisions varie selon les espèces. Le sanglier subit davantage de collisions en novembre et en décembre, période où se déroulent les battues. Pour le chevreuil et le cerf, les collisions sont liées aux périodes de rut et d'émancipation des jeunes et aux périodes de chasse, battues et recherche de champignons.

Répartitions mensuelles, journalières et horaires du nombre de collisions sanglier

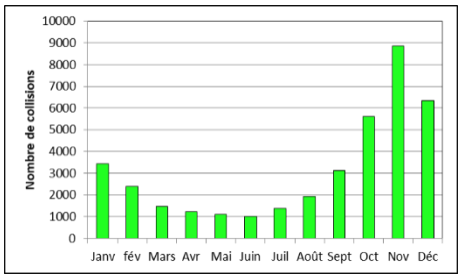

Répartition journalière : les collisions ont lieu le plus souvent le weekend à cause de la pratique de la chasse et des déplacements importants des individus.

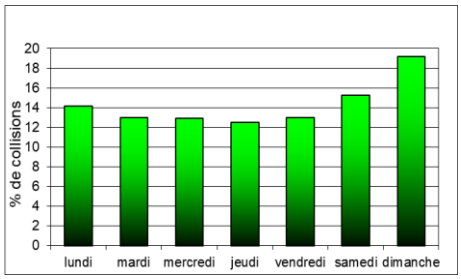

Répartition horaire : les pics de collisions ont lieu le matin et le soir, aux moments où l'activité des ongulés et la circulation routière des automobilistes se croisent.

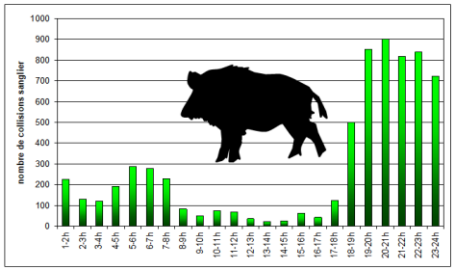

Il existe une très forte corrélation entre la densité de population dans un département et le nombre de collisions avec le gibier dans ce département. Ainsi la Corse, qui est un département peu peuplé, compte beaucoup de sangliers mais peu de collisions. La corrélation est finalement plus faible entre le niveau de population de sangliers et le nombre collisions.

Durant la période indemnisée par le FGAO, 30 000 collisions ont été analysées avec l'aide de 24 variables environnementales qui comprennent entre-autre : le type de milieu (agricole, forestier, ouvert, zone urbaine), la diversité des paysages, l'altitude, le niveau d'abondance, la densité de population, la densité des routes, la sinuosité des routes, etc.

Le premier constat est que le nombre de collisions est lié au nombre d'animaux tués par la chasse (=nombre de réalisations). Ensuite, chaque espèce répond de manière différente :

- Les chevreuils sont davantage heurtés dans les milieux agricoles et à forte diversité paysagère.
- De même pour les sangliers mais dans leur cas, 2 autres variables étaient à prendre en compte : les zones urbaines et une forte densité de population.

Une seconde étude utilisant une autre méthode et réalisée dans 9 départements, vient appuyer l'existence d'une grosse différenciation entre les espèces concernant les collisions :

- Pour le cerf, les collisions ont lieu sur petites routes forestières et un fort trafic routier semble « protecteur »
- Le chevreuil est heurté lorsqu'il y a une forte densité d'autoroutes ou de voies rapides et une forte diversité paysagère,
- Le sanglier est plus fréquemment impacté lorsqu'il y a une forte densité d'autoroutes ou de voies rapides ainsi qu'une surface urbaine/industrielle et une densité de population importantes. La place importante du sanglier dans les collisions s'expliquerait par le fait qu'il s'est fortement implanté dans les zones urbaines.

3. Plusieurs solutions pour limiter les collisions

- Gérer les populations et maîtriser les effectifs
- Empêcher les animaux de pénétrer sur les chaussées (par la mise en place de clôture, passages à faune, etc.)
- Prévenir les automobilistes et diminuer leur vitesse (ça ne diminue pas les collisions mais souvent la gravité des accidents)
- Mettre en place un dispositif d'application smartphone de suivi des collisions Vigifaune : système qui permet d'indiquer les collisions pour mieux cerner les points de passage dangereux.

Les moyens actuels mis en place pour prévenir des collisions (répulsifs, ultrasons, dispositifs réfléchissant…) ne sont pas efficaces.

4. Synthèse du débat

Avec l'augmentation du trafic routier et de la population, il est nécessaire d'identifier de nouvelles solutions grâce à la recherche. Il est constaté aujourd'hui (étude via piège photographique) que les passages (sous terrain, aérien, etc) aménagés pour la faune sauvage sont utilisés par les sangliers, mais ne suffisent pas. Il est alors important de savoir où les animaux transitent pour réagir en conséquence. C'est pour cela qu'a été mise en place l'application Vigifaune mis en place par la FRC AURA. C'est un outil mis à la disposition de tous, qui permet de géolocaliser les points de collisions.

La responsabilité de l'Etat est également mise en cause dans les collisions du fait de la nouvelle gestion des bas-côtés (intérêt pour le visuel, fauchage tardif au nom de la biodiversité, etc). Il lui est reproché de mettre en danger les automobilistes sur certaines zones à fort passage.

La FDC de la Haute-Savoie a implanté ses propres piquets réflecteurs (~10 000 piquets posés en 10 ans) et constate aujourd'hui une diminution de 70 à 80 % sur certaines zones. Bien entendu, les zones à forte concentration d'ongulés, à proximité des zones réserves ou des routes circulantes sont toujours impactées par les collisions mais la FDC constate tout de même une nette amélioration. Cela mériterait donc qu'une étude plus approfondie soit menée pour démontrer ce constat.

D'actualité en Occitanie :

Améliorer les connaissances des interactions entre les continuités écologiques et les infrastructures de transport en Midi-Pyrénées.

Via Fauna est un projet régional qui rassemble près de 40 partenaires techniques et financiers. Il est conduit et animé par les Fédérations des Chasseurs et soutenu par l'Europe et la Région Occitanie, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Écologique.

L'objectif est d'améliorer la connaissance sur les éventuelles ruptures de continuités écologiques engendrées par les infrastructures linéaires de transport existantes sur 8 départements.

Le projet Via Fauna comprend aujourd'hui 74 communes sur lesquelles, pendant 2 ans, seront collectées de nouvelles données et où seront testés des protocoles de suivi et d'évaluation avec l'aide de nos partenaires.

L'objectif est de mettre au point une méthode permettant d'étudier les entraves aux déplacements de la faune sauvage à l'échelle de 8 départements d'Occitanie.

OUTILS DE GESTION CYNEGETIQUE

MATTHIEU SALVAUDON,
ADJOINT AU DIRECTEUR DU SERVICE DEGATS FNC :

« EVOLUTION DES DEGATS DE SANGLIER A L'AGRICULTURE EN ZONE MEDITERRANEENNE ET OUTILS DE GESTION ET DE PREVENTION MIS EN PLACE PAR LES FEDERATIONS »

La présentation porte sur les dégâts de grand gibier, tout espace confondu à partir de 1997, et sur l'évolution des indemnités versées par les chasseurs.

1. Evolution des indemnités pour les dégâts de grand gibier

Les indemnités pour les dégâts de grand gibier ont augmenté mais comptent de nombreuses fluctuations au cours du temps. Les chiffres sont influencés par plusieurs facteurs : météorologie, densité, barèmes fluctuants au cours des années.
Entre 2006 et 2012, les indemnités au niveau national ont été multipliées par 1,86, contre 2,12 pour l'ensemble des régions AURA, PACA, Occitanie et Corse. L'écart est donc faible entre les deux zones.

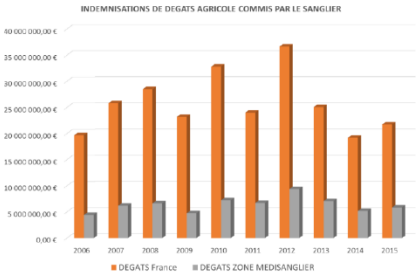

Indeminsations de dégâts agricole commis par le sanglier

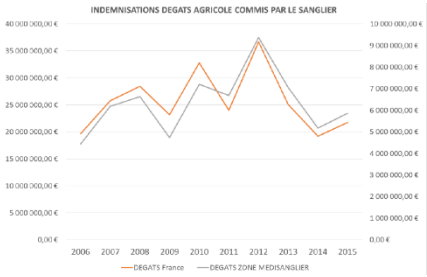

Indemnisations dégâts agricoles commis par le sanglier

La moyenne des indemnités versées par département en France est de 230 000 € en 2006 contre 120 000 € pour les départements adhérents à « la zone MediSanglier ». Néanmoins, l'écart diminue progressivement entre les deux courbes, notamment suite aux indemnités versées dans le Gard lors de la saison 2017.

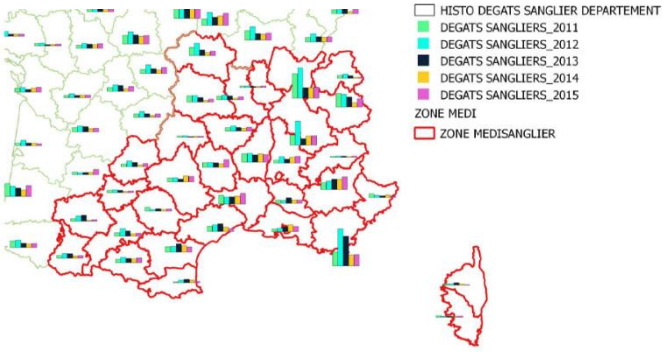

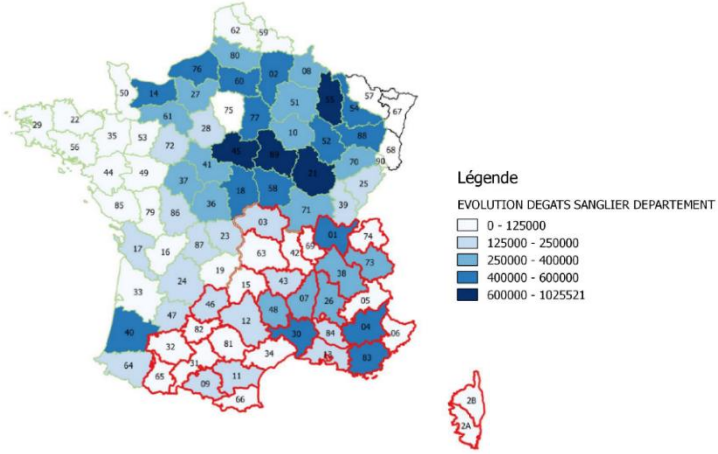

À l'échelle départementale, des points noirs sont identifiés et représentent les communes sur lesquelles les dégâts se concentrent et sont statistiquement plus importants que sur les autres.

Selon le Code de l'Environnement, chaque année, les CDCFS section 'dégâts', préparent la désignation des points noirs. Celle-ci est ensuite validée en CDCFS et s'impose sur l'ensemble de l'année. S'il n'y a pas d'accord avec le monde agricole pour la désignation des communes, c'est la méthode dite « FNC » qui s'applique.

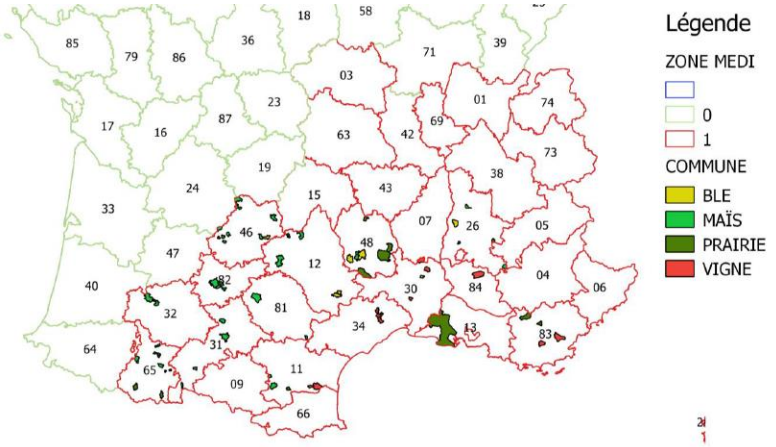

D'un point de vue national, les fédérations actionnent 3 stratégies d'actions selon la logique d'indemnisation des dégâts, de prévention des dégâts et de gestion cyngétqiue.

Chaque année, une enquête est donc adressée aux fédérations des chasseurs concernant les outils de gestion et de prévention engagés.

2. Résultats du questionnaire adressé aux fédérations des chasseurs :

a) Les modalités de gestion

La FNC a cherché à évaluer les mesures prises par les FDC pour limiter la population de sangliers sur leur département :

- Ouverture anticipée avec nouvelles modalités de chasse : tir à l'approche, tir à l'affut
- Classement nuisible
- Plans de chasse/plans de gestion
- Régulation administrative
- Fermeture de la chasse retardée : le 28 février dans presque tous les départements
- Destruction au mois de mars

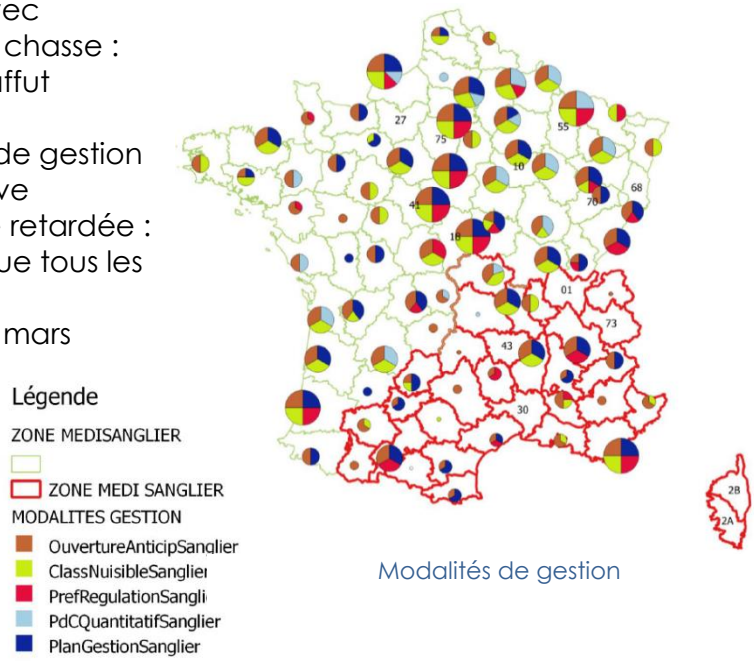

Modalités de gestion

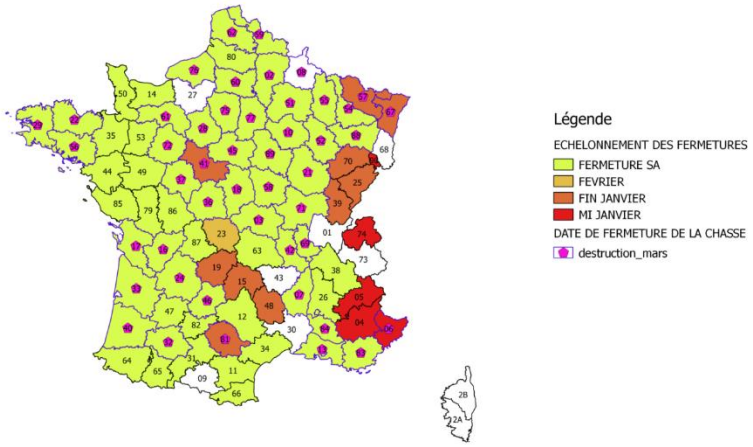

Date de fermeture de la chasse par département

b) Les modalités de prévention

Les FDC appliquent des mesures préventives pour limiter les dégâts aux cultures :

- **La répartition du nombre de chasseurs par département** : à peu près homogène en France (hormis les départements côtiers).

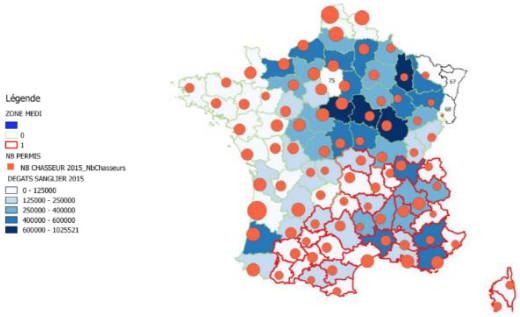

- **L'achat de matériel :** La proportion entre achat de matériel et niveau de dégâts est très différente en fonction des départements ce qui a des conséquences sur la pose et sur l'entretien.

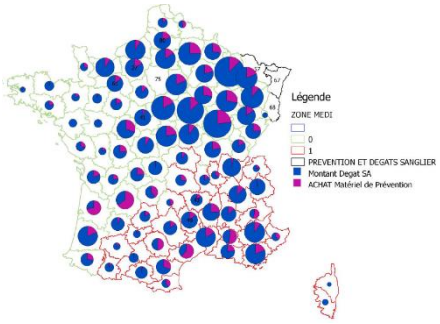

- **Progression de la prévention** : même tendance dans la zone « MediSanglier » que dans le reste de la France.

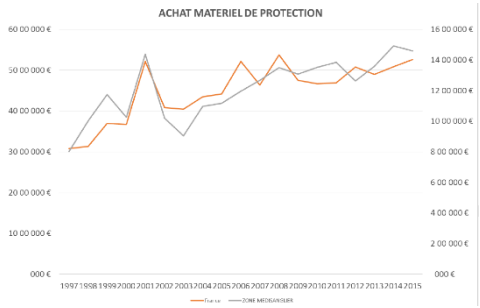

- **Agrainage dissuasif** : surtout dans le Sud Loire. Dans le Nord Loire, cet agrainage sert aussi des intérêts cynégétiques. Les conditions d'utilisation de l'agrainage sont très variables et sont souvent définies par les SDGC.

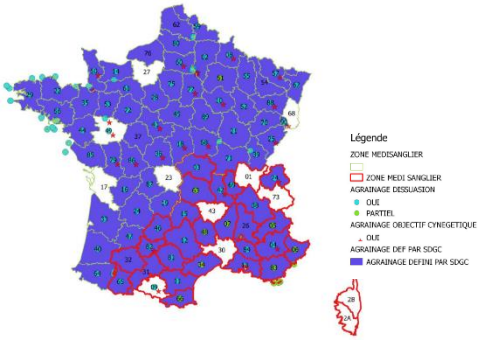

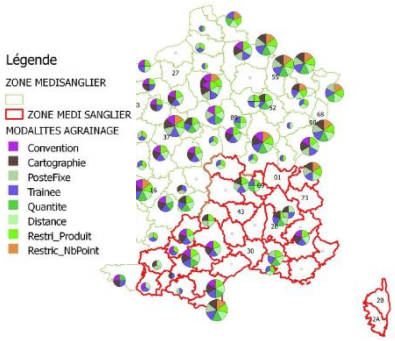

- **Le nombre de battues administratives par département** : utilisation variable suivant les zones. On trouve principalement des actions dans l'Ardèche et dans la Drôme.

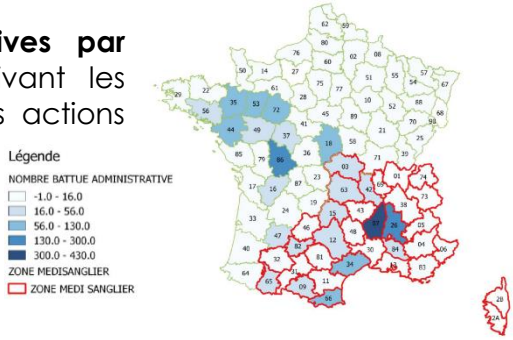

c) Financement des indemnités

Dans le Sud Est, c'est essentiellement les timbres grand gibier (variable dans l'application) qui font la source principale des indemnités. C'est un système de mutualisation auprès des chasseurs qui peut être complété par des colliers, bracelets.

Dans le Centre et l'Est : une contribution hectare est demandée par les FDC auprès des sociétés de chasse ce qui permet une responsabilisation des territoires. La contribution peut être la même dans tout le département mais elle peut varier selon les secteurs cynégétiques (voir carte ci-dessous).

Part des sources de financement par département

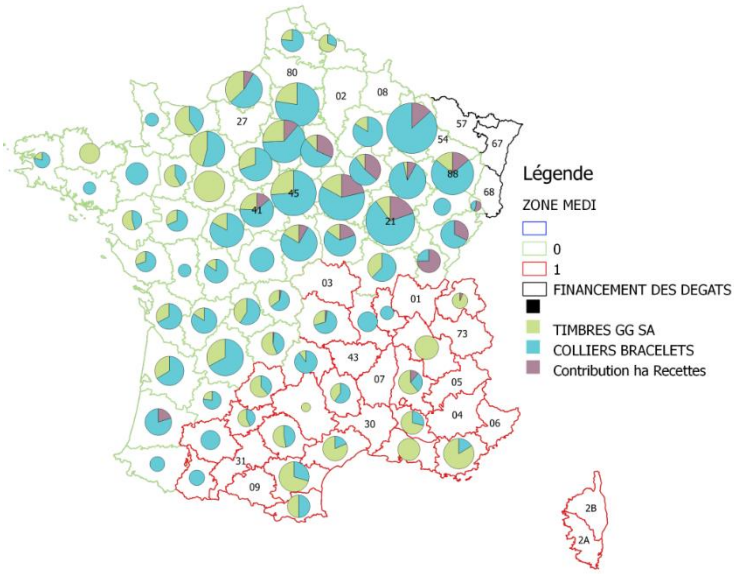

Synthèse des débats

D'un point de vu réglementaire, il n'y a pas d'opposition entre le classement en nuisible et la mise en place de bracelets/colliers, ces deux dispositifs pouvant être complémentaires.

En France, il existe de nombreuses zones de non chasse (réserves, propriétés de l'Etat, parcs naturels, etc). Or, les sangliers vont se nourrir la nuit en périphérie de ces zones et y retournent le jour empêchant ainsi leur prélèvement. Comment faire, législativement parlant, pour que les gens qui protègent, payent ? La commission nationale s'est saisie de la question.

La loi d'indemnisation de 1968 : elle a été négociée à l'époque entre les mondes agricole et cynégétique. Elle interdisait le droit d'affût aux agriculteurs que ce soit de jour ou de nuit. En contrepartie, les chasseurs devaient régler les pertes de récoltes aux agriculteurs. Aujourd'hui, certains agriculteurs récupèrent le tir de nuit (rendu de façon dérogatoire par les préfets départementaux) mais les chasseurs continuent de payer les dégâts sur ces mêmes parcelles. Jusqu'où l'application de la loi est-elle légale pour les uns et les autres ?

YVES LECOCQ,
SECRETAIRE GENERAL EMERITE DE LA FACE

« TENDANCE D'EVOLUTION DU SANGLIER ET SYSTEMES D'INDEMNISATION MIS EN PLACE DANS LES AUTRES PAYS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE »

1. Rappels sur le contexte européen

Le Conseil de l'Europe est la plus ancienne institution européenne. Il a peu de pouvoir (mais pas mal d'influence) et travaille surtout par convention avec notamment la Convention de Berne, seul instrument juridique européen qui traite du sanglier. Néanmoins il ne réfère qu'à la sous-espèce méditerranéenne (= Corse & Sardaigne), classée comme espèce « protégée », ce qui impose aux Parties contractantes certaines modalités avec notamment une période de fermeture de la chasse, la règlementation de la vente, etc. Ce statut vaut d'ailleurs pour quasiment toutes les espèces gibier. Les états peuvent déroger à ces obligations ce qui leur donne une grande marge de manœuvre juridique, s'ils le voulaient, pourraient classer le sanglier comme nuisible. C'est donc finalement une espèce très peu protégée au niveau européen.

a) Evolution des populations de sangliers en Europe

* **Allemagne** : évolution des tableaux de chasse un peu moindre mais comparable à la France.
* **Belgique** : expansion spectaculaire de la population de sangliers depuis une trentaine d'années.
* **Autriche** : le territoire étant alpin, l'expansion est moins spectaculaire mais clairement visible.
* **République Tchèque** : expansion à partir des années 1990.
* **Espagne** : expansion à partir des années 1990.

b) Facteurs démographiques

L'expansion des populations de sangliers est visible partout en Europe et n'est donc pas un phénomène exceptionnel et spécifique à la France. Elle est due à différents facteurs :

- L'amélioration des conditions alimentaires influençant le potentiel reproducteur : cela passe notamment par la modification des pratiques agricoles, la fructification forestière qui devient plus abondante et plus fréquentes et peut être un impact du nourrissage artificiel ? Mais ce dernier est-il vraiment un élément impactant ?

- L'augmentation des surfaces non chassées, qui deviennent de véritables refuges.
- L'augmentation des espaces boisés ou la modification de leur composition qui rend difficile la pratique de la chasse et donne de bons abris aux sangliers.
- Le changement climatique qui joue sur le niveau d'abondance en nourriture, sur la structure des forêts et sur la mortalité hivernale des sangliers.
- Les lâchers volontaires ou non qui ont permis par endroit de constituer des noyaux de population.
- Des prélèvements insuffisants par la chasse liés notamment :
    - Au manque de volonté des chasseurs pour diminuer les populations de sangliers. Cela est notamment dû à l'incohérence des messages entre ceux qu'ils ont entendus pendant 50 ans - « *il faut préserver et ne pas surexploiter* » et ceux d'aujourd'hui - « *il faut prélever d'avantage* ».
    - A la diminution des chasseurs actifs.
    - A la présence, notamment en zone méditerranéenne de restrictions légales qui ne sont pas toujours justifiées (nombre de jour de chasse, méthode, plan de chasse, etc.)
    - Aux méthodes de chasse « efficaces » qui sont parfois incompatibles avec la culture et les traditions cynégétiques locales. Il est parfois compliqué pour les chasseurs d'accepter ces nouvelles méthodes de chasse.
    - A l'hostilité de l'opinion publique vis-à-vis de la chasse.
    - Au fait que dans les zones nouvellement colonisées par le sanglier, les chasseurs connaissent mal l'espèce et les particularités de sa chasse.
    - Au ras le bol des chasseurs qui doivent gérer un problème qu'ils ne contrôlent pas totalement.

c) Intérêts agricoles et impacts

L'augmentation de la population de sangliers a différents impacts :

- Sur les intérêts agricoles : le montant national des indemnisations pour les dégâts de sanglier était de 50 millions d'euros en 2011pour la France et de 102 millions d'euros en 2016 en Allemagne (en moyenne 270 euros / an / chasseur).
- Sur l'élevage porcin et la santé publique (impact sanitaire)
- Sur les biens publics (terrains de sport (golf), cimetières, jardins et parcs)
- Sur la sécurité routière
- Sur la biodiversité (avifaune, batraciens, reptiles…)

Pour mettre en place des mesures de régulation efficaces des populations, il faut comprendre et hiérarchiser les facteurs qui ont une influence sur les taux d'accroissement (mortalité élevée chez les marcassins qui évolue en fonction des conditions climatiques, taux de survie des plus de 50kg, variation de la taille des portées en fonction des régions biogéographiques, maturité sexuelle plus précoce chez les femelles en fonction des ressources alimentaires, caractère non-densité-dépendante de l'espèce, etc.).

En Allemagne, la commercialisation de la venaison est de l'ordre de 100 millions d'euros par an (au-delà de ce qui est partagé entre chasseurs) ce qui est équivalent au montant d'indemnisation des dégâts. Pour un nombre de chasseurs plus faible qu'en France, les prélèvements sont plus importants. Néanmoins, il n'y a pas de comparaison possible entre la France et l'Allemagne car les situations (notamment les méthodes de chasse) sont très différentes.
Pour accroître les prélèvements, il existe des solutions dites « alternatives » : chasse/destruction par des « professionnels », tirs à partir d'un hélicoptère, piégeage, empoisonnement, stérilisation hormonale etc.

d) Mesures de prévention et dédommagement

En Europe, les 4 grands systèmes de prévention et de dédommagements coexistent :

- Modèle 1 « *Ce n'est pas ma faute* » (Pays nordiques, Royaume Uni) : Les chasseurs n'ont aucune responsabilité directe et c'est aux agriculteurs de prendre en charge les dégâts et la destruction des sangliers. Les dégâts causés par les sangliers sont ainsi considérés comme des aléas naturels. Le système est simple mais la faune sauvage risque d'en payer le prix puisque les agriculteurs sont autorisés à tirer à peu près tout ce qu'ils veulent sur leurs terres.
- Modèle 2 « *l'état c'est moi* » (Lettonie, Italie, autres pays d'Europe de l'Est) : La prise en charge directe ou indirecte des dégâts par l'Etat. Ce système est simple et sans ambiguïté mais n'est plus tenable dès lors que le pourcentage de propriété privée dépasse un certain seuil.
- Modèle 3 « *Un pour tous, tous pour un* » (France, Pays-Bas) : modèle basé sur la solidarité. Les chasseurs contribuent, volontairement ou non, à alimenter un fonds spécifique dans le but de financer des mesures de prévention, de compensation et d'indemnisation des dégâts causés par les sangliers. C'est un système de solidarité organisé mais qui peut déresponsabiliser le chasseur individuel.
- Modèle 4 « *Chacun pour soi* » (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Hongrie) : le détenteur du droit de chasse est individuellement responsable des dégâts causés par « son » gibier et doit lui-même trouver des solutions et en payer le prix. C'est le modèle le plus répandu en Europe qui responsabilise les chasseurs.

e) Etude de cas

En Belgique, la loi prévoie une indemnisation au prorata des surfaces boisées dont pourrait provenir les sangliers. Ce sont les détenteurs du droit de chasse des zones forestières aux alentours qui contribuent à payer les dégâts. Cela peut se régler à l'amiable, sinon une procédure est engagée au tribunal administratif

En Hongrie, 90 % des montants estimés sont à la charge du détenteur de droit de chasse, les 10% restant, à la charge de l'agriculteur hormis en cas de non-respect du plan de chasse auquel cas, le détenteur se devra de payer l'intégralité des dépenses...

Au Luxembourg, le territoire est essentiellement boisé et détient donc beaucoup de sangliers. 90 % des dégâts sont payés par l'adjudicataire du droit de chasse, les 10% restants sont payés par le « syndicat communal des propriétaires » qui touche les revenus des adjudications du droit de chasse sur l'ensemble des parcelles. Toutes les parcelles, même privées, sont automatiquement regroupées et le droit de chasse est accordé à celui qui paie le prix le plus élevé.

La Slovénie est très montagneuse et est le 3ème pays le plus boisé d'Europe. Les sangliers n'y sont pas nombreux et causent peu de dégâts essentiellement parce que les chasseurs investissent beaucoup dans la prévention. Ce sont eux qui payent les dégâts et, en parallèle, c'est l'état qui finance les dégâts causés sur les parcelles non chassables.

2. Quelques conclusions

Il n'est pas réaliste d'espérer qu'à terme les méthodes d'indemnisation soient harmonisées ni de solliciter l'intervention des fonds européens (FEADER, FEDER, LEADER, LIFE, etc.) puisqu'il est illusoire de penser qu'un jour, il y aura une majorité de décideurs qui accepteront d'utiliser de tels fonds pour financer un problème qui relève soit disant du monde de la chasse.

La question du nourrissage est un faux débat car il n'influence pas de façon fondamentale la reproduction du sanglier.

Enfin, les agriculteurs devraient assumer une partie de leurs responsabilités notamment en aménageant des couloirs de tir dans leurs parcelles et sur les pourtours pour faciliter le prélèvement aux les chasseurs.

Il est donc nécessaire de responsabiliser les chasseurs à prélever d'avantage, les autorités à mettre en place un cadre juridique acceptable, les agriculteurs, le grand public et les médias de reconnaitre pleinement l'importance de la chasse.

3. Synthèse des débats

En Espagne, l'augmentation de la population est également notable, la règle générale est que les chasseurs sont responsables de l'indemnisation des dégâts, d'après nos informations, les Collectivités viennent parfois en soutient.

Il existe des pays où il y a eu des tentatives de mise en place d'un système d'assurance auquel souscrivaient les agriculteurs pour pouvoir se faire dédommager mais généralement après quelques années les compagnies d'assurance ont toutes abandonnées le principe...

L'Occitanie est la première région en matière de valorisation agricole et agro-alimentaire sur des cultures de qualité à importante plus-value et la question s'est déjà posée de savoir si au même titre que pour la protection contre la grêle, les agriculteurs

pourraient bénéficier dans des secteurs spécifiques (cultures à AOC, AOP, etc) d'aides à l'installation pour des systèmes de protection.

Dans ce cas, pourquoi serait-il illusoire de penser qu'on ne pourrait solliciter de fonds européens, au même titre que nous pouvons avoir aujourd'hui des systèmes de protection contre d'autres risques environnementaux et qu'au vu de la situation actuelle du sanglier, dans certains secteurs, nous pouvons considérer que nous sommes quasiment exposés à un risque environnemental ?
Cette situation existe déjà pour certaines espèces qui sont protégées, telles que le loup ou l'ours mais cela sera plus difficile de réussir à la justifier pour une espèce comme le sanglier qui peut être chassée et régulée. C'est essentiellement aux autorités nationales de défendre ce dossier sanglier, qui n'est toutefois ni prioritaire ni populaire. Cela vaudrait sûrement donc le coup de réaliser un projet pilote néanmoins, le système ne pourrait jamais supporter l'entièreté du problème au niveau européen.

JEAN-CLAUDE RICCI

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT MEDITERRANEEN DU PATRIMOINE CYNEGETIQUE ET FAUNISTIQUE

« PRESENTATION DE DIFFERENTS MODELES D'EVALUATION DES POPULATIONS ET DU RISQUE DE DOMMAGES A L'AGRICULTURE DEVELOPPES PAR L'INRA DANS LES ANNEES 1990 »

Jean-Claude Ricci présente ici, 2 modèles permettant d'estimer les populations de sangliers et d'anticiper *où* et *quand* ils pénètrent dans les parcelles. Ils peuvent être utilisés pour la prise de décision des fédérations et des gestionnaires.

Le sanglier est un animal hors norme : ouïe et odorat très fins, groin robuste, espèce très adaptable, etc. Omnivore comme nous, il transforme très bien tout ce qu'il ingère en énergie et en reproduction (=monogastrique). C'est notamment pour ces raisons que les prélèvements ont augmenté de 22% entre 1973 et 2013.
Ce constat se retrouve également chez les autres ongulés cerfs et chevreuils notamment. Ce n'est donc pas uniquement un problème de sanglier mais bien de grande faune au sens large. Depuis les années 1980, des carnets de battue sont tenus à jour avec des informations importantes et servent aujourd'hui de bases de données pour la modélisation.
Deux modèles ont été créés dans les années 1990. Depuis, ils n'ont été que très peu utilisés car le monde de la chasse avait les moyens de payer les dégâts. Aujourd'hui ce n'est plus le cas et ces modèles reviennent au goût du jour.

1. Modèle 1 : estimation des populations de sangliers à partir des prélèvements (issu du modèle développé par Jacques Badia et al. en 1991)[2]

Ce modèle utilise les données des carnets de battue : date, nombre de chasseurs actifs, nombre de battues actives, nombre de sangliers tués (nés après (cohorte 1) ou avant (cohorte 2) la fin de la précédente saison de chasse), etc.

C'est cette dernière donnée qu'il est nécessaire d'actualiser puisque la différenciation de ces deux cohortes se faisait initialement par le poids, alors que depuis la vitesse de croissance a bien changé.

Les chercheurs comparent ainsi les prévisions journalières aux réalisations constatées sur le terrain. Une illustration des estimations et de la réalisation des

[2] Badia J ; Spitz F & Valet G.1991. Estimate of the size of a hunted population. Ecological Modelling. 55 : 113-122.

prélèvements montre que ce modèle semble fonctionner : au-delà de 10 jours les données du modèle sont fiables, après 57 jours la prévision devient très bonne.
Ce modèle permet à mi-chasse, environs 60 jours après le commencement de la saison, d'estimer l'effectif de la population de départ. Celui-ci peut ensuite être comparé avec celui de la saison précédente et ainsi prendre les mesures de gestion qu'il incombe.
Certaines données ne peuvent néanmoins pas être réutilisées tel quel. C'est le cas de la vitesse de croissance qui varie selon les unités de gestion et qui est aujourd'hui plus rapide que dans le passé.
Les applications pertinentes de ce modèle sont les unités de gestion ou les régions agricoles.
Cet outil permet de faire des comparaisons avec l'année précédente, il peut donc être utilisé comme un outil d'aide à la décision permettant d'anticiper les problèmes d'explosion de population et de déterminer le degré de l'effort de chasse nécessaire.

2. Modèle 2 : anticipation sur les intrusions des sangliers dans une parcelle (issu du modèle développé par François Spitz et al. en 1996[3] et 1999[4])

Il repose sur les réseaux de neurones et sur l'apprentissage. Les chercheurs comparent les parcelles "visitées" et les parcelles "non visitées" à l'aide de 17 variables temporelles et spatiales (topographie, réseau routier, etc.). Cela permet d'évaluer la probabilité d'intrusion des sangliers dans une parcelle. C'est un outil d'aide à la décision qui permet d'optimiser la prise de décision entre prévention, protection et indemnisation.

- ⇨ Proposition d'action : un appel d'offre pourrait être lancé pour un partenariat FRC / FNC / Conseil Régional / DRAF / DREAL destiné aux organismes spécialisés en biostatistiques (INRA-CNRS-Universités). Il permettrait soit d'actualiser soit d'améliorer ces modèles de façon à ce qu'ils deviennent des outils d'aide à la décision, à la fois pour les chasseurs et fédérations de chasse et pour les agriculteurs.

[3] Spitz F ; Lek S & Dimopoulos I. (1996).Neural network models to predict penetration of wild boar into cultivated fields. Journal of Biological Systems, 4 (3) : 433-444.
[4] Spitz F, Lek S (1999) Environnemental impact prediction using neural network modelling. An example in wildlife damage. Journal of Applied Ecology, 36, 317-36.

3. Synthèse des débats

- ⇨ Un intervenant : Il serait temps que le monde de la chasse fasse son examen de conscience quant à la situation actuelle du sanglier puisqu'il est probablement responsable, ne serait-ce qu'en partie, de cette situation ? Peut-être que cette réflexion est nécessaire pour réussir, enfin, à anticiper sur l'avenir et avoir un « coup d'avance » ?

Il faut également se demander, si nous n'allons pas demain être condamnés à payer pour les dégâts faits à l'ensemble de la biodiversité puisque le sanglier est notamment capable de prédater des nids de perdrix ?

Pour les forestiers le constat se précise : depuis quelques temps, ce ne sont plus uniquement les grands cervidés qui ont un impact sur les forêts, les sangliers comptent aussi parmi les « coupables ». Cet impact est difficilement mesurable car il ne fait pas l'objet d'études spécifiques. Cependant, il semble qu'il altère la régénération naturelle autant que la régénération artificielle.

Jean Claude Ricci se fait l'avocat du sanglier en rappelant que ce dernier n'est pas qu'un « destructeur », qu'il favorise également la dissémination des diaspores en forêt et donc la régénération forestière... De ce fait, le problème n'est donc pas tant l'espèce en elle-même mais l'excès de densité locale qui peut être géré par l'application d'une pression de chasse adaptée localement.

REGLEMENTATION ET GESTION DES POPULATIONS

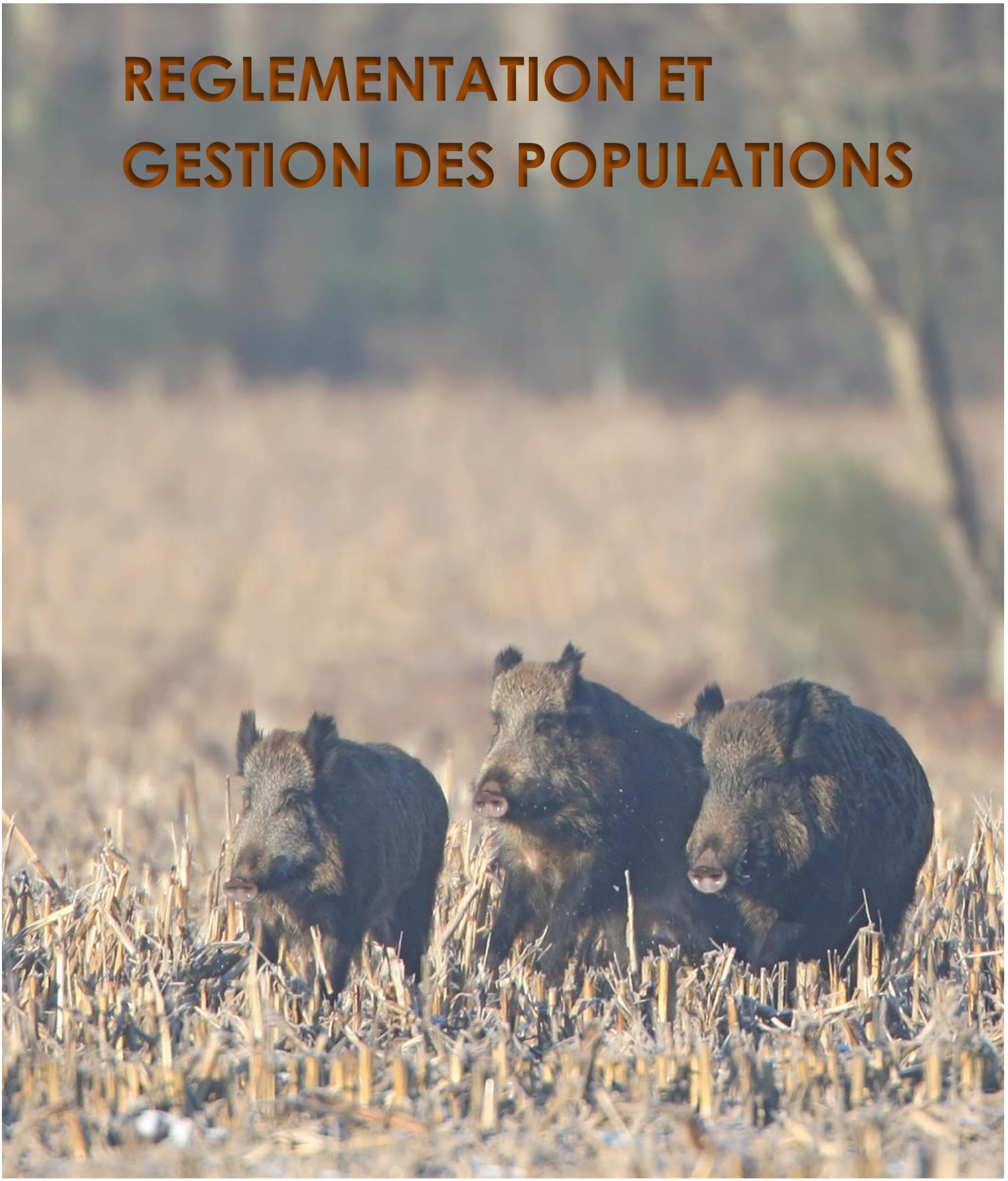

Charles Lagier

Avocat conseil de la Federation Nationale des Chasseurs

« Droit du sanglier » et evolution de la legislation et de la reglementation notamment du systeme d'indemnisation

La question du sanglier n'est pas simple, ni banale. En effet, on passe de la nécessité de gérer une pénurie à celle de gérer une surabondance posant des problèmes économiques, financiers, sociaux, cynégétiques, de sécurité voire même culturels dans certains cas.

1. Population de sangliers et dégâts

Actuellement, on constate que l'espèce se porte bien, qu'elle s'adapte au milieu, que le climat lui est désormais favorable, qu'elle se reproduit plus et trouve une nourriture abondante ainsi qu'un refuge dans des zones souvent créées par l'Homme, etc.

Alors qu'en 1976-1977, le nombre de prélèvements était de 47 677 sangliers, aujourd'hui en 2016-2017, ce sont plus de 690 000 sangliers qui sont prélevés. La progression continue du tableau de chasse s'est fait parallèlement à d'autres réformes comme celle sur l'indemnisation des dégâts agricoles.

Dans certains départements, la hausse des dégâts a été vertigineuse. En France, le montant des indemnisations s'élève à 50 millions d'euros tandis qu'il est de 854 000 € dans le Gard en 2017 au lieu de 395 000 l'année précédente !

La hausse des effectifs de sangliers est parfois à l'origine de tensions entre les protagonistes par l'impact qu'elle a sur les collisions routières, la mise en place de battues sur le réseau routier, l'apparition des sangliers en ville, etc.

2. Des solutions pour limiter les effectifs et tenter d'atteindre un équilibre du système d'indemnisation

Cette situation appelle à certaines mesures présentées ci-après :

- Utiliser à plein la plage de la période d'ouverture de la chasse, sachant que 20 % des départements ne ferment pas la chasse après février.
- Imaginer autre chose que le plan de chasse (13 % des départements l'utilisent) et le plan de gestion (51 % des départements), afin de responsabiliser davantage les territoires de chasse.
- Etendre la période de chasse au mois de mars : en mars, lorsque le sanglier est classé nuisible, il n'est pas possible d'utiliser un système de bracelets puisque c'est une destruction régie par des textes de loi (autorisation du Préfet, etc.) et non de la chasse. Il y a donc une volonté nationale de faire passer le mois de mars en mois de chasse car trop de chasseurs attendent cette période pour chasser des

sangliers sans verser un sou aux mécanismes de gestion. Cela resterait à la discrétion du Préfet qui reste référent dans les dates d'ouvertures et de fermeture de la chasse, mais ce serait une possibilité ouverte aux fédérations de proposer cette solution. Il a également été envisagé d'ouvrir la chasse toute l'année (à phénomène exceptionnel, réponse exceptionnelle !), mais ce n'est, pour le moment, pas la solution qui est privilégiée.

- Maintenir la chasse aux chasseurs et non à des tiers ou à l'Etat (dérogations permettant à des agriculteurs de chasser le jour, la nuit et les jours fériés) sans compter que les fédérations se doivent de poursuivre et d'assurer leur mission de service public sinon il y a un risque de désintérêt et de démotivation totale des chasseurs.
- Revoir le rôle des lieutenants de louveterie pour mieux les impliquer quand il y a besoin.
- Modalités de mise en place de l'agrainage : c'est un sujet très polémique et il existe une très grande diversité des pratiques (lieux, périodes, produits…). Il doit se faire dans les conditions fixées par les SDGC qui le définissent et prévoient son application par le schéma (et non pas le préfet qui dicte !).
- Identifier les zones non chassées qui constituent des zones à risque. Le 5 octobre 2017, a été rendu un arrêt de la Cour du tribunal administratif de Nancy. C'est un procès fait par l'un des fonds mosellan à l'Etat qui lui reproche de ne pas avoir indemnisé le fonds pour les sommes versées aux agriculteurs parce que ces sangliers provenaient d'une réserve naturelle. L'Etat a été absous par le tribunal administratif au motif que les chasseurs périphériques dans les communes voisines de la réserve ne chassaient pas suffisamment.
- Utiliser toutes les dispositions qui permettent de « forcer » les propriétaires à débroussailler sachant que sur les zones abandonnées, les zones en friches, les zones sans propriétaire, les maires ont des pouvoirs (cf. Article L. 126-2 du Code Rural et de la Pêche maritime et Article L.2213-25 du Code général des collectivités territoriales).
- Réviser la question de l'espace naturel protégé (exemple du Mercantour) : les chasseurs sont dans l'obligation de payer les dégâts mais s'il est démontré que les animaux proviennent d'un espace protégé ils ont la possibilité d'exercer une action récursoire qui consiste à mettre en cause la responsabilité des administrations chargées des territoires protégés. La question des réserves obligatoires dans les ACCA doit aussi être posée et revue (ce qui était valable lors de la loi de 1964 et du décret de 1966, quand il se tuait au plus 50 000 sangliers, n'est plus viable aujourd'hui).
- Lutter contre les lâchers et élevages clandestins.
- Il y aura prochainement une modification de l'arrêté de 1986 sur l'autorisation de dispositif de localisation des chiens courants. Un effort particulier sur les chiens pourrait être envisagé à cause des nombreux frais occasionnés.
- Réfléchir au système d'indemnisation des dégâts aux cultures. Nous sommes aujourd'hui à la fin d'un cycle où les agriculteurs se satisfont des indemnités versées. Faut-il maintenir ce système ou passer à un système de responsabilité pour faute ? Dans ce deuxième cas, qui aura la charge de la faute : FDC (qui se battent pour démontrer qu'elles ne commettent pas de fautes), chasseurs (sachant que nous n'allons pas laisser nos chasseurs à la vindicte agricole en leur disant « débrouillez-vous avec eux »), etc. ? Il faudra probablement aller plus loin dans la réflexion et revoir l'indemnisation par rapport aux vrais territoires et faire en sorte

que les fédérations aient des modalités d'abattements plus importantes que celles qu'elles ont jusqu'à présent pour tenir compte de la réalité de la surface agricole. Il faudra durcir les textes sur l'indemnisation.

- Redéfinir clairement la nature juridique de la CNI qui reste indéterminée jusqu'à présent. C'est une institution consultative mais dans les faits, elle prend des décisions. Ses décisions ne sont cependant pas attaquables puisqu'elle n'existe pas au niveau décisionnel.

Ainsi, la profession agricole ne doit pas souffrir de l'activité de la chasse mais l'inverse est également vraie : la faune ne doit pas souffrir de l'activité agricole. Il faut donc trouver des solutions en responsabilisant nos fédérations, nos chasseurs et nos territoires, en utilisant les textes et en les réformant pour les mettre au goût du jour. Nous avons les coudées franches sur le sanglier, aucune directive européenne, aucun traité international ne traite de cette espèce. Nous sommes devant une liberté absolue quant au plan juridique et politique. C'est donc à la France de prendre ses responsabilités et il faut que les instances de la chasse le fassent. « *La Chasse est à la chasse et non pas à l'Etat* ».

3. Synthèse des débats

Pour rappel, de 1990 à 1995, c'était l'ONC qui indemnisait les dégâts et les FDC avaient à charge un surplus de cotisation. Le financement était donc assuré par la redevance cynégétique.

La question de l'ouverture de la chasse au mois de mars fait débat. Entre ceux qui ont déjà des difficultés à faire chasser leurs chasseurs en janvier et février et ceux que ça ne dérange pas dès l'instant où ce sont les fédérations qui demandent et non pas les Préfets.
Selon le Président Gaillard, le décret instauré par Madame la Ministre Ségolène Royale à l'époque portant sur une liste de contraintes pour les chasseurs du Gard (cages pièges, classement nuisible, tir d'affût par les agriculteurs, pose et entretien des clôtures, etc) qui avait été refusé par le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage pourrait être étendu à d'autres départements !

Ce n'est pas l'avis de la FNC qui compte garder « la chasse aux chasseurs et non à l'Etat ». Ce type d'arrêté a été très mal perçu et a été bloqué dans sa reproduction. Il y aura certainement de nouvelles demandes de la part des DDT notamment, mais la FNC fera son possible pour que cela ne soit pas reconduit. Toutes les mesures qui seront prises où envisagées, devraient l'être à l'initiative des fédérations en tenant compte de leur contexte, situation, personnalité, identité propre sur ce dossier sanglier.

ERIC BAUBET,

ONCFS - CHEF D'EQUIPE EXPERTISE & GESTION
CHEF DE PROJET ETUDES SANGLIERS

« LE POINT SUR L'UTILISATION DE L'AGRAINAGE DE DISSUASION APPLIQUE AU CONTEXTE MEDITERRANEEN »

Eric Baubet présente l'alimentation du sanglier ainsi que les différents types d'agrainage et leur efficacité.

1. Description de l'alimentation du sanglier

Le sanglier a un régime alimentaire de type omnivore avec en moyenne 95 (ou plus) d'aliments de nature végétale et 5% (ou moins) d'aliments de nature animale et ajuste son régime alimentaire en fonction des ressources disponibles.
Son alimentation est aussi caractérisée de « type monophasique », c'est-à-dire qu'il y a toujours un élément prédominant dans son alimentation.

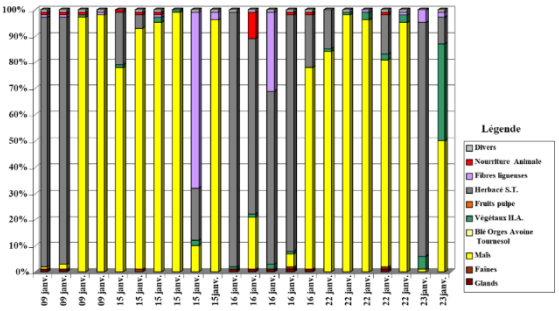

Analyses stomacales de 22 sangliers en forêt domaniale de Chateauvillain – Arc-en-Barrois en janvier 2011 - Année sans fructification forestière et avec agrainage en forêt

D'après les données publiées par Daniel Maillard (Thèse en 1996) en zone méditerranéenne, s'il en a à sa disposition et la plupart du temps en automne et en hiver, le sanglier préférera les fruits forestiers (en marron sur les histogrammes ci-dessous) sinon il se tournera vers les cultures (en jaune). Ainsi, plus il y a de glands consommés, moins il y a de maïs consommé, et inversement.

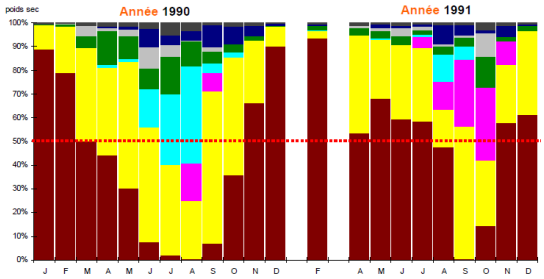

Evolution mensuelle du régime alimentaire des sangliers en garrige à chênesverts sur deux années (Maillard 1996)

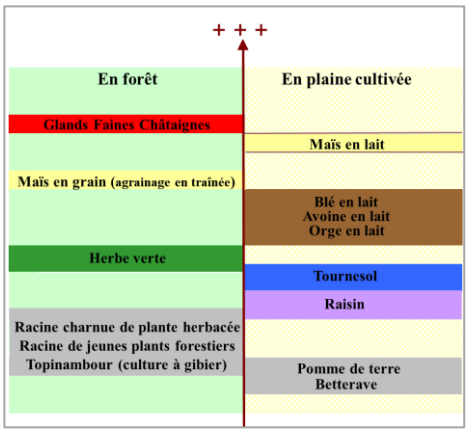

Echelle de préférence alimentaire du sanglier

Sur l'échelle des préférences alimentaires du sanglier (voir schéma ci-contre), les glands, les faines et les châtaignes arrivent en première position suivis par le maïs en lait et le maïs en grain (voir graphique sur les analyses stomacales ci-dessous).
Un suivi à Puéchabon (Thèse P. Fournier 1998) a été réalisé sur le temps passé par les sangliers dans les vignobles et dans les forêts et les garrigues.

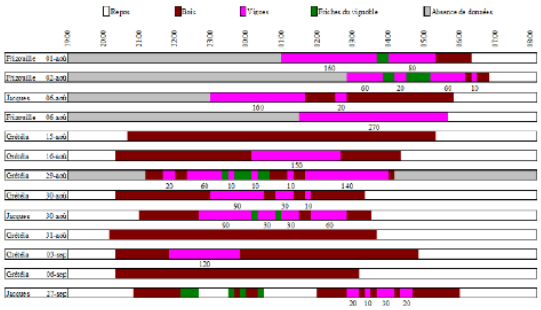

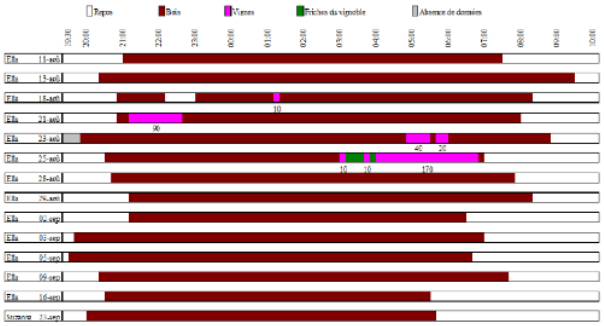

Utilisation horaire individuelle de sangliers dans l'Hérault (Puéchabon) l'année **1990** sans agrainage dissuasif **Glandée moyenne** –

Il est ainsi constaté que lorsque la glandé est moyenne, la plupart des sangliers passent une grande partie de leur temps dans ou du moins à proximité des vignes.
Lorsque la fructification est importante, les sangliers restent préférentiellement dans la garrigue, et ne descendent dans les vignes que lorsque cette dernière est mauvaise (même si quelques individus arrivent à trouver d'autres sources de nourritures et restent en forêt).

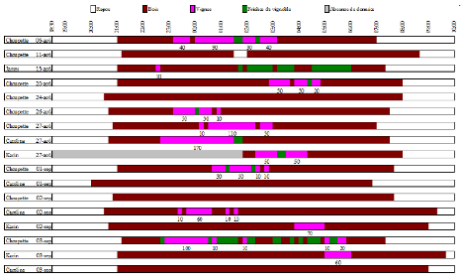

Utilisation horaire individuelle de sangliers dans l'Hérault (Puéchabon) l'année **1992** avant agrainage dissuasif (06/08 au 03/09)
Glandée nulle

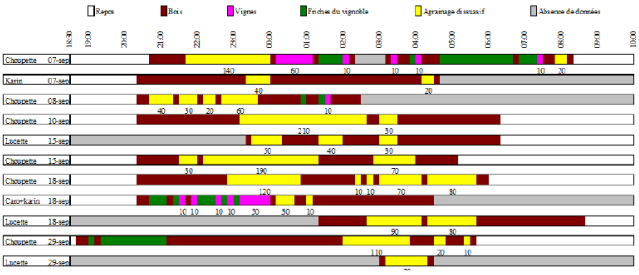

Utilisation horaire individuelle de sangliers dans l'Hérault (Puéchabon) l'année **1990** avec agrainage dissuasif (du 4 au 29 sept)
Glandée nulle –

Dans ce cas-là, s'il est mis à leur disposition de l'agrainage de dissuasion, les sangliers pourront toujours passer un peu de temps dans les vignes mais resteront beaucoup plus sur les linéaires d'agrainage.

2. Les résultats dans l'Haute-Marne

Sur ce territoire, cela fait 30 ans que l'alimentation des sangliers est suivie à partir de l'analyse de leurs contenus stomacaux. Les années ont ainsi pu être dissociées entre les années à glandées, les années à fainées et les années sans fructifications forestières (=beaucoup de maïs retrouvés dans les estomacs). Ces données ont permis de faire un parallèle avec l'impact de la fructification sur la reproduction.

- ⇨ L'analyse semble montrer qu'en termes de reproduction, les populations (niveau de femelles produites) augmentent essentiellement quand il y a des fruits forestiers et dans une moindre mesure quand il n'y a que du maïs distribué.

3. L'agrainage comme outil pour limiter les dégâts sur les cultures sensibles

L'agrainage de dissuasion est un outil qui peut être utilisé lorsque les cultures sont vulnérables mais qui ne fonctionnera pas pour toutes les étapes (par exemple le maïs en lait). Il doit être utilisé avec discernement et parcimonie, en fonction des disponibilités de la nature et n'a aucun intérêt quand la fructification forestière est bonne.
Cet agrainage est différent de l'agrainage cynégétique qui n'est pas justifiable selon Eric Baubet. Pour rappel, ce dernier vise souvent à maintenir des populations importantes et les cantonner sur un territoire réduit, éléments incompatibles avec la gestion durable. Il participe à la création de concentrations importantes d'animaux très sédentaires, que les chasseurs n'arrivent plus à contrôler efficacement.

Il y a 20 ans (novembre 1997), il existait déjà une fiche sur l'agrainage produite par l'ONC (Jacques Vassant). Elle indiquait que le développement de l'espèce et son taux d'accroissement ne sont pas forcément liés à l'agrainage. Cette fiche faisait aussi le parallèle entre l'agrainage dissuasif et l'agrainage cynégétique. Mais nul part il n'a été écrit que lorsque l'on utilise de l'agrainage (pour de la dissuasion) et limiter ainsi l'impact des animaux sur les cultures, on devait stopper ou alléger les prélèvements (modalité de gestion qui a peut-être un peu été oubliée depuis le temps).

4. Synthèse des débats

On parle toujours de l'agrainage mais très peu des cultures à gibier dans un but de dissuasion. Le problème des cultures à gibier est que généralement la maturité des productions sur ce type de parcelles est souvent tardive et arrive après les récoltes. Cela n'empêche donc pas ou que peu les impacts des animaux dans les cultures à protéger.

De plus, les parcelles utilisées pour les cultures à gibier sont celles qui n'ont aucune valeur pour l'agriculture, mal exposées avec des sols de faibles qualités. Elles sont également très réduites et n'attirent pas les sangliers pour un éventuel aspect refuge.

L'agrainage est un vrai sujet qui prête à polémique mais en fin de compte, il n'y a pas de solution miracle. Il faut « *taper dans le triangle mou* », c'est-à-dire prélever !

LOLITA ARRIGHI,
RESPONSABLE UNITE CHASSE – DDTM DU GARD :

« PLAN NATIONAL DE MAITRISE DU SANGLIER, LE POINT DE VUE DE L'ADMINISTRATION CONCERNANT LE SANGLIER ET SA GESTION SUR LES DEPARTEMENTS MEDITERRANEENS »

L'intervention porte sur le PNMS et présente le contexte de mise en place, ses enjeux et ses aboutissements, ainsi que des pistes d'amélioration.

1. Le Plan National de Maîtrise du Sanglier (PNMS)

a) Le contexte de mise en place du PNMS en Méditerranée

Les problématiques du sanglier en zone méditerranéenne sont nombreuses :

- Crise du pastoralisme avec le déclin des milieux ouverts
- Pression d'aménagement du territoire : couronnes péri-urbaines, infrastructures routières, zones d'activités, etc... L'homme est de plus en plus proche du sanglier.
- Agriculture diversifiée, qui étend les périodes de vulnérabilité des cultures
- Climat méditerranéen (hivers doux, sécheresses estivales avec les déplacements vers les zones humides ou irriguées des plaines agricoles)
- Chasse traditionnelle de type " populaire " et communale
- Espace rural partagé avec d'autres usagers (tourisme, loisirs) qui contraint la chasse en posant des limites de sécurité.
- Composition sociale de l'espace rural modifiée par l'arrivée de néo-ruraux et d'habitants péri-urbains.

b) La mise en place du PNMS

Le PNMS a été mis en place par la Circulaire du 31 juillet 2009. Son objectif est de réduire les populations en s'appuyant sur un travail partenarial en excluant du plan la dimension « prévention des dégâts aux cultures ».
Les résultats de ce plan sont mitigés. Les prélèvements ont connu une forte hausse (doublée à triplée en fonction des départements) sans que l'on puisse conclure à une vraie maîtrise de la démographie. De plus, en fonction des départements, les montants des dégâts agricoles sont plus ou moins stabilisés mais ne sont toujours pas totalement maîtrisés quand on regarde la situation cette année dans le Gard. Cela conduit indéniablement à des périodes de crispation entre chasseurs et agriculteurs.

Pour rappel, le PNMS est composé de 13 fiches :

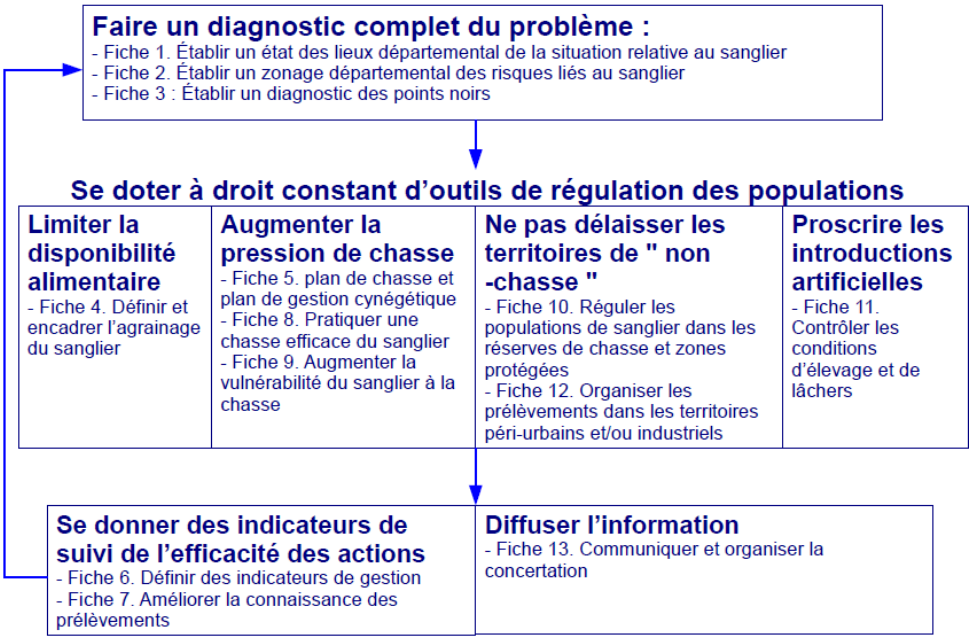

2. Le bilan du PNMS

a) Diagnostic du problème sanglier

Un état des lieux de la situation relative au sanglier a été réalisé et reprend ou développe les informations des SDGC.
Sur la notion de zonage des risques (= vulnérabilité du territoire) qui devait être analysée, souvent cet exercice n'a que peu ou pas été réalisé.
Le diagnostic soulève la problématique **des points noirs**, notion qui a été reprise en 2013 par la réforme de l'indemnisation des dégâts de gibier. Elle désigne les *« territoires du département où les dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles sont significativement les plus importants »*.
Pour localiser ces points noirs, l'indicateur "montant des dégâts à la commune" est prépondérant.
Néanmoins, il existe une forte disparité des méthodes de fixation des points noirs selon les départements (certains appliquent les algorithmes de la FNC, d'autres font plus « simple » : seuils fixes, écarts à la moyenne de l'échantillon, décile de l'échantillon).
Ces méthodes conduisent souvent à définir les points noirs dans des communes au profil agricole (lieu de dégâts), et n'intègrent pas toujours les communes du pourtour qui peuvent être forestières et abriter des sangliers. Il est donc nécessaire de revoir les méthodes de définition des points noirs en intégrant la taille du domaine vital du sanglier (qui est en général beaucoup plus large que la commune sur laquelle se produisent les dégâts).

b) Les agrainages

Cette mesure est mise en œuvre sur le territoire méditerranéen selon plusieurs règles :

- Interdiction de l'agrainage de nourrissage ou d'attraction car, sans être facteur d'augmentation des populations, il a tendance à les fixer dans des endroits non optimaux.
- Cadrage de l'agrainage de dissuasion (ouverture de la mesure sur territoires à enjeux ; instruction technique des demandes d'autorisation.)

Cependant, elle connait certaines limites. En effet, l'agrainage illicite est difficile à mettre en évidence par manque de moyens de contrôle (détermination des auteurs des faits, constat de flagrance, sinon besoin de reconnaissance de culpabilité) et le nourrissage par des non-chasseurs n'est pas une infraction au SDGC. De plus, l'efficacité de la mesure sur la maîtrise des populations est discutée.

c) Plan de chasse/plan de gestion

Ce n'est pas vraiment une question dans le contexte méditerranéen ou tout le monde a opté pour le plan de gestion, ne souhaitant pas alourdir la chasse par des procédures administratives.
Dans notre contexte il n'est pas judicieux de fixer des maximums de prélèvements comme cela devrait être fait lors d'un plan de chasse. Nous ne pouvons donc pas non plus fixer de minimum de prélèvements mais du moment que nous ne sommes pas capables de quantifier les populations, fixer des quotas semble difficile.

d) Les mesures augmentant la période de chasse/destruction

Les mesures réglementaires pour augmenter la période de chasse ont été les plus utilisées du PNMS :

- chasse anticipée au 1er juin (à l'affut, à l'approche, en battue),
- destruction nuisible en mars,
- pas de limitation des jours de chasse pour cette espèce,
- chasse en temps de neige

Le PNMS comprend d'autres méthodes plus techniques allant dans ce sens mais sur lesquelles l'administration a beaucoup moins de visibilité, comme l'invitation de chasseurs extérieurs ; la mise en place de postes de tirs surélevés ; la rotation des zones de chasse au sein du massif et du territoire de chasse ; l'ouverture de lignes de tirs efficaces et sécurisées ; favoriser l'accessibilité des massifs aux chasseurs ; le vieillissement des populations de chasseurs, etc.

e) Les zones de non-chasse

Elles regroupent des outils variés : RCFS, réserves des ACCA, RNN, RNR, terrains militaires, objections cynégétiques.

Pas de difficulté relevée pour lever les obstacles réglementaires pour permettre la régulation de l'espèce sanglier dans les RCFS, réserves ACCA, RNN, RNR. La chasse est d'ailleurs plus ou moins organisée au sein des terrains militaires.
En revanche, il y a plus de difficultés pour les objections cynégétiques :
- les interventions administratives peuvent se heurter au droit de propriété privée et à la protection du domicile.
- possibilité de contourner la difficulté avec des cages-piège ou tirs de nuit utilisés par la louveterie hors des terrains d'opposition cynégétique.
- besoin de mise en œuvre plus nette des actions récursoires en touchant au porte-monnaie (les courriers d'appel à la bonne volonté restant lettre morte).

f) Les indicateurs de gestion

Ils sont souvent basés sur le niveau de prélèvement et le montant des dégâts, ce qui n'est pas toujours suffisant.

Méthodes	Limites
Observations visuelles des populations	Biais d'observation avec le déplacement des populations
Niveau de prélèvements	Biais de l'essoufflement en fin de campagne
Montant de dégâts	Biais des cultures à forte valeur ajoutée ; besoin de panacher avec la surface touchée et/ou le nombre de déclarations de dégâts.
Suivi des fructifications forestières	Besoin d'orienter les consignes de prélèvement en fonction de la disponibilité alimentaire de l'année

La connaissance des prélèvements varie et peut être très bonne ou perfectible. C'est pour cela qu'il est intéressant de réaliser un travail statistique (temporel et géolocalisé) sur les séries de données obtenues.

g) Les élevages et les lâchers

Les autorisations délivrées pour l'introduction des sangliers dans le milieu naturel ne sont plus délivrées. Néanmoins, les moyens de contrôle sont réduits pour vérifier le respect de cette mesure. De plus, il existe peu de retours sur la portée réelle des enclos et des élevages sur l'augmentation des populations.

h) Les prélèvements dans les territoires urbains ou industriels

C'est le domaine préférentiel des interventions de la louveterie, du point de vue de la sécurité. Il existe plusieurs limites : la capacité des louvetiers à intervenir (pression de sollicitation) ; le coût des interventions (défraiement des louvetiers, construction de cages-pièges).

3. Des pistes de travail pour le prochain PNMS

- **Chasser mieux plutôt que chasser plus** : besoin de travaux de recherche sur des valeurs guides de prélèvement (sexe / classes d'âges / prélèvements par unité surfacique), révision de la définition des points noirs.
- **Choisir les périodes de chasse selon les objectifs** : réduire les populations ou prévenir les dégâts aux cultures ?
- **Dénouer des situations enkystées :**
  - ✓ plus de responsabilisation financière par la contribution territoriale ?
  - ✓ une régulation sociale du monde de la chasse et de l'agriculture par le " name and shame" ?
  - ✓ une déconstruction des arguments "éthiques " utilisés pour couvrir une gestion conservatoire ?
  - ✓ une analyse socio-économique des sociétés de chasse défaillantes ?

Pour conclure, la **problématique sanglier au sein des autres politiques publiques** (défense contre les incendies, soutien au pastoralisme, aménagement de l'espace) doit être mieux intégrée.

4. Synthèse des débats :

Les FDC souhaitent que la mise en action de ce PNMS soit concrète. Il est constaté que le syndicalisme agricole exerce une pression sur l'administration et sur certains dossiers et empêche de les faire avancer notamment lors des CDCFS. Les FDC souhaitent donc plus de soutient de l'administration pour leurs actions, et la mise ne place d'un plan commun de coopération entre l'administration et les FDC.
De plus, il est nécessaire que les DDTM communiquent entre elles sur les problématiques interdépartementales. Il est d'ailleurs dommage que le monde agricole soit silencieux sur ce sujet.

Xavier Romero

Charge amenagement Rural – Service territoire, Amenagement Rural et Foret – Conseil Regional d'Occitanie

« Suivi et appui financier de la Region sur le projet MediSanglier : Pourquoi cette initiative et quelles sont les attentes des collectivites ? »

1. L'aide à l'installation des exploitants

L'objectif de la direction de l'agriculture et de l'aménagement du territoire de la Région Occitanie est de maintenir une activité économique sur des territoires ruraux, sachant que l'agriculture est un enjeu fort de ce maintien. Dans ces territoires, les chasseurs et les pêcheurs représentent une forte part de la dynamique économique rurale : par l'entretien des chemins, le développement de la valorisation venaison, le traitement des déchets ou le développement de l'accueil touristique.
Dans le Languedoc-Roussillon, la déprise agricole, la perte d'activité sur de nombreux territoires, la fermeture des milieux, etc. doivent être limités en retrouvant une activité économique essentiellement agricole.
La Région accompagne les collectivités pour le développement de ces projets puisque l'agriculture seule ne génère pas assez de revenus pour faciliter les installations sur ces territoires. Les collectivités reçoivent ainsi des financements pour aider l'installation des agriculteurs malgré la présence de nombreux freins (Ex : mauvaise qualité du sol, accès à l'eau, etc).

Une fois que les agriculteurs sont installés, ils sont confrontés à de forts problèmes de régulation des ongulés. Souvent, leurs surfaces agricoles sont petites avec de l'irrigation, et donc plutôt maraichères ce qui a un fort pouvoir attractif sur les compagnies de sanglier. L'implantation et la protection de leurs cultures est difficile malgré l'appui des fédérations. La Région a donc demandé à la fédération si elle pouvait travailler sur ce problème du sanglier, non pas en terme de gestion ou d'indemnisation des dégâts, mais en essayant de comprendre localement quels pouvaient être les facteurs favorisant la présence des sangliers et dans quelle mesure il était possible d'intervenir en terme d'aménagement. Comment travailler de façon conjointe pour que chacun mette ses atouts et ses compétences autour d'une table afin de trouver des solutions favorables au retour de l'activité sur les territoires ?

2. Une gestion concertée pour pallier les problématiques cynégétiques

Ce qu'il en ressort dans un premier temps, c'est la nécessité d'associer les chasseurs, les agriculteurs, les gestionnaires d'espaces naturels, les forestiers, les collectivités dans une démarche commune.

a) Exemples de coopération

Exemple 1

Un berger s'est installé dans les Corbières, entre l'Aude et les Pyrénées Orientales. Il n'avait pas suffisamment de surface pour vivre de son activité mais ses terrains intéressaient la société de chasse. Les deux parties se sont donc entendues pour définir une gestion du territoire coordonnée (organiser des battues dans les secteurs où le troupeau ne se trouve pas et inversement), ouvrir des milieux supplémentaires et aménager des zones de tir pour les battues. Des cultures faunistiques (Luzerne) sont mises en place durant les périodes favorables pour les oiseaux et sont pâturées le reste du temps.
L'entente sur ce territoire, soutenue par la collectivité, a permis de débloquer des terrains supplémentaires et s'est révélée avantageuse pour l'éleveur et les chasseurs. Le premier a réussi à s'installer et à vivre de son exploitation puisque son terrain est devenu suffisamment important. Les seconds ont pu avoir accès à des milieux ouverts avec un retour de la petite faune de plaine, chose qu'ils n'arrivaient pas à obtenir auparavant, les surfaces à entretenir étant trop importantes pour eux.
Le but du projet MediSanglier est de mettre en évidence ce type d'exemple et les points qui peuvent fonctionner.

Exemple 2

Une réserve était séparée d'une culture de vigne par une clôture. Les deux parties ont subi des dégâts de sangliers. La première a constaté une diminution de la population d'oiseaux chaque année (les sangliers venant dans les roselières en période de reproduction et dévastant les nids). La seconde a subi de lourde perte dans ses récoltes de raisins.
Après une médiation mise en place par la commune, il a été décidé d'un commun accord de raser les roselières entre la clôture et la réserve, de créer des layons et de réaliser des battues administratives. L'année suivante, les dégâts aux cultures ont cessé et les nidifications ont repris.
La médiation et le travail en commun entre chasseurs, agriculteurs et collectivités sont donc primordiaux.

3. Conclusion

La région investit auprès des collectivités pour qu'elles reprennent en main leur territoire. Certaines concentrent leur gestion sur les villes et considèrent que le territoire rural est géré par l'agriculture. Or dans nos territoires, l'agriculture ne peut plus survivre seule. Les communes doivent prendre conscience qu'elles ont un rôle à jouer.

La région essaie donc de trouver des solutions concertées et d'initier un mouvement pour reconquérir ces territoires sans subir les effets dévastateurs des populations de gibiers.

RISQUES SANITAIRES

STEPHANIE DESVAUX

CHARGEE D'ETUDE – ANIMATRICE NATIONALE DU DISPOSITIF SYLVATUB

« PROBLEMATIQUES SANITAIRES DES POPULATIONS DE SANGLIER : FOCUS SUR LE RISQUE DE PESTE PORCINE AFRICAINE EN FRANCE »

L'apparition ou le risque d'introduction de maladies communes aux espèces domestiques et sauvages peuvent être source de tensions entre éleveurs et chasseurs . C'est la PPA, maladie absente du territoire mais dont l'introduction serait une véritable catastrophe pour l'élevage porcin français.

1. Description de la PPA

La PPA est une maladie virale. Ce virus est très résistant à la chaleur et à certains désinfectants, même dans la viande transformée.
Cette maladie est présente en Afrique sur le phacochère, qui n'y est cependant pas sensible. Elle n'est pas extrêmement contagieuse, mais lors de son arrivée dans une population naïve, elle cause énormément de pertes. Les populations repartent tout de même rapidement grâce aux formes chroniques et aux porteurs sains.

2. La diffusion de la PPA

Sa diffusion est liée en partie, à la densité des sangliers.
Cette maladie n'est pas récente et circulait déjà en Europe dans les années 70, essentiellement dans les élevages de porcs en Europe du Sud (Italie et Espagne). Elle est présente en Sardaigne depuis 40 ans de façon enzootique.
La maladie a été introduite en 2007 en Géorgie, depuis elle progresse de plus en plus

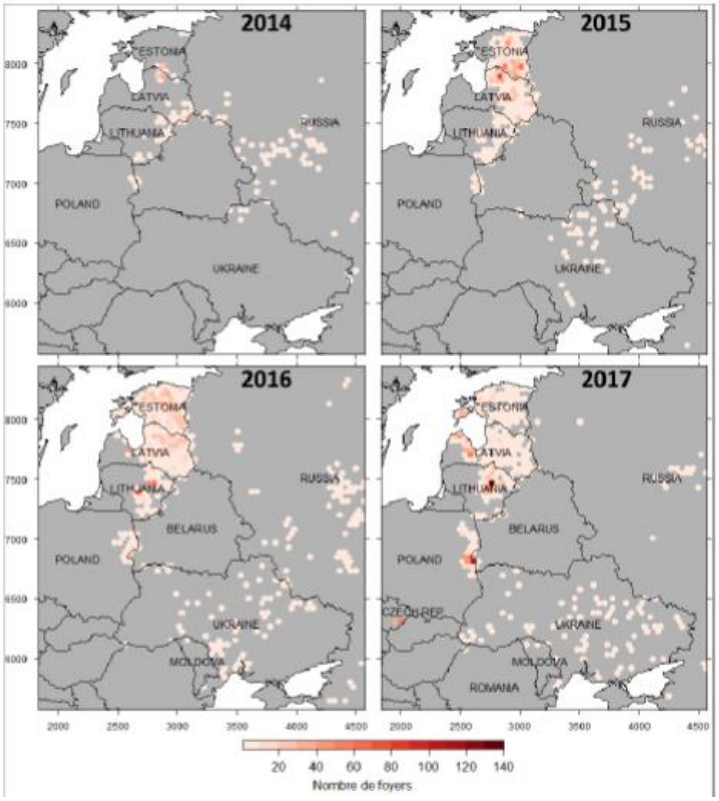

Foyers et cas de PPA en Europe de l'Est, de 2014 à 2017

rapidement (actuellement ~7000 cas). En 2017, elle est présente en Europe de l'Est avec des cas de la Russie jusque dans les pays Baltes.
Elle progresse de proche en proche (1 km par mois) mais aussi par sauts de puce - dus aux activités humaines (véhicule, transport d'animaux vivants, etc).

La détection initiale a souvent été faite par les chasseurs.

Quand la maladie arrive, il faut pouvoir détecter les premiers cas au plus vite afin de pouvoir avancer rapidement dans la gestion de cette maladie.
La méthode qui fonctionne le mieux pour surveiller l'évolution de la maladie est la collecte de cadavres et leur autopsie et analyse.
Il faut ensuite pouvoir limiter sa diffusion et éradiquer les foyers. Si les méthodes sont rodées en élevages domestiques, ce n'est pas le cas dans la faune sauvage en milieu ouvert. La République Tchèque a par exemple en 2017, mis en place des zonages, des barrières répulsives, et tenté de baisser la population de sangliers en zone tampon. Malgré cela, ils n'ont pas réussi à contrôler complètement la maladie.
Parmi les mesures de prévention et de limitation de la diffusion, la gestion des déchets de chasse est importante. La question pourrait se poser également du retrait des cadavres de sangliers dans la nature. Mais la faisabilité de cette mesure reste à tester.

Au niveau national, un groupe de travail a proposé un protocole de surveillance des Pestes Porcines (PPA et PPc, Peste Porcine Classique, qui est une maladie présentant la même expression clinique même si il s'agit d'un virus totalement différent), adapté au risque sur le territoire. Ainsi 4 niveaux de risque ont été proposés. Une officialisation de ce dispositif est attendue dans les mois qui viennent. Le réseau SAGIR sera ainsi fortement mobiliser pour la surveillance de la maladie.
Niveaux de surveillance pour doser l'effort :

Niveau 1	Concerne les départements considérés comme indemnes et à faible risque d'émergence des PPs.
Niveau 2	Concerne les départements limitrophes et/ou jugé à proximité suffisante d'un foyer domestique ou sauvage avec risque d'extension géographique par diffusion de proche en proche (zones délimitées sur des bases paysagères) et/ou diffusion à moyenne-longue distance.
	- Niveau 2a : Risque de diffusion à moyenne-longue distance - Niveau 2b : Proximité géographique (départements limitrophes d'une zone infectée
Niveau 3	Appliqué dans un département une fois confirmé le 1er cas de PPs dans des élevages de porcs ou de sangliers ou chez un sanglier sauvage (il existe des cas en France).
Niveau 4	Appliqué dans un département qui a été historiquement infecté, et où la surveillance est maintenue sur tout ou partie du territoire (zone) car le niveau de risque de persistance du foyer est non nul ou difficile à apprécier.

3. Modalités de surveillance proposées

Surveillance renforcée à la chasse

En absence de circulation avérée sur un territoire (**niveaux 1 et 2**), il n'est pas demandé aux chasseurs de reporter toutes les lésions sur carcasses compatibles avec des lésions de PP pour les raisons suivantes :

- les critères d'appel sur une carcasse sont trop peu spécifiques et variables, ils nécessiteraient une définition de cas très sensible pour garantir une capacité de détection rapide,
- la probabilité qu'un animal chassé soit infecté est très faible (au début),
- la mobilisation sur le moyen ou long terme d'une alerte du réseau des chasseurs parait difficile à garantir.

Surveillance de la mortalité groupée et anormale

La mortalité groupée est un élément de suspicion fort des PPA mais est difficile à observer. Quel que soit le niveau de surveillance, tout cas de mortalité groupée doit faire l'objet d'une procédure SAGIR (analyse plus ou moins systématique en fonction du niveau de risque).

A partir du niveau 2B, il est donc proposé d'analyser systématiquement tous les cadavres de sangliers SAGIR.

Renfort de la collecte de cadavres

Les cadavres de bord de route devraient systématiquement être analysés. Ces collisions pourraient être conditionnées (à l'observation d'indicateurs) par des changements de comportements des individus - changement de territorialité (fréquentation anormale des bords de route ou de l'abord des habitations par exemple) et/ou d'activité nycthémérale (indicateur de trouble nerveux) – ou la notification d'une augmentation inexpliquée des collisions sur un secteur.

- ⇨ Collectes et analyses systématiques:
  - lors d'observation de comportement anormal sur un individu (dès le niveau 2A)
  - pour tout cadavre observé à côté ou dans un point d'eau ou présentant des signes de stationnement prolongé dans l'eau (à partir du niveau 2B)

Pour conclure, il est nécessaire de se préparer à l'arrivée de la PPA en ayant les bons réflexes : détecter et reporter l'anormal et gérer les sous-produits animaux.

Des informations à l'intention des acteurs concernés (chasseurs, éleveurs…) seront diffusées par les têtes de réseau. Toutefois, il ne faut pas oublier que d'autres maladies peuvent prendre le relai.

GEOFFREY PETIT
DOCTORANT – CIRAD

« LES CHASSEURS SENTINELLES SANITAIRES : EXEMPLE DE LA MALADIE DE L'ŒDEME »

THESE EN COURS

1. Historique de la maladie de l'œdème

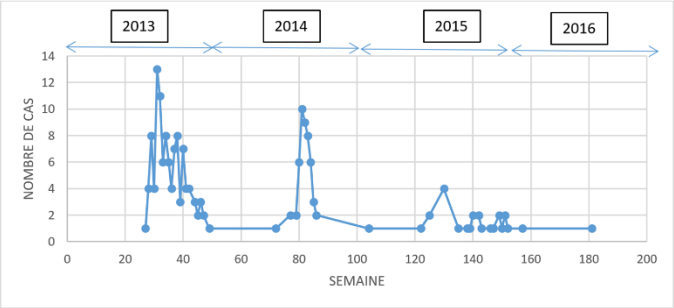

Nombre de cas par semaine, entre 2013 et 2016

En juillet 2013 : 10 sangliers sont trouvés morts et/ou avec des symptômes neurologiques, dans une même commune en Ardèche.

En 2016 : un autre foyer dans les Pyrénées Orientales

Le diagnostic est difficile à poser rapidement car c'est une maladie inconnue chez le sanglier, les symptômes ressemblent à d'autres maladies (Aujeszky ou intoxication) et il n'existe pas de test rapide de diagnostic. Actuellement pour s'assurer de la maladie d'œdème il faut envoyer les cadavres en laboratoires afin de faire une analyse bactériologique et histologique.

Cette maladie est causée par une bactérie, *Escherichia coli*. Le déclenchement de la maladie nécessite une multitude de facteurs.

Elle peut entrainer à un gonflement des paupières, un « pédalage » du sanglier, une incoordination (perte d'équilibre), des mouvements circulaires, une prostration avant d'aboutir à la mort du sanglier.

En cas de mortalité, plusieurs mesures doivent être prises :

- contacter le réseau SAGIR
- faire autopsier un cadavre frais (dans les 2 heures qui suivent la mort, les symptômes d'œdèmes diminuent avec le temps),
- remplir la fiche SAGIR le plus précisément possible,
- prendre des photos et des vidéos,
- Faire des prélèvements conservatoires (sérum, oreilles, intestins et rates, etc). pp

2. Synthèse des débats

Actuellement, les conditions dans lesquelles la maladie de l'œdème s'exprime, demeurent inconnues mais des recherches sont en cours.

OBSERVATOIRES DE LA GRANDE FAUNE

CHRISTINE SAINT-ANDRIEUX

CHEF DE PROJET – ONCFS UNITE ONGULES SAUVAGES
EQUIPE « DEMOGRAPHIE ET GESTION DES CERVIDES »

« PRESENTATION DE DEUX OBSERVATOIRES :
1) OBSERVATOIRE DU SANGLIER ; 2) L'OBSERVATOIRE DE LA GRANDE FAUNE ET DES HABITATS
⇨ OBJECTIFS, FONCTIONNEMENT ET RESULTATS POUR LES FEDERATIONS »

1. L'Observatoire du Sanglier

Aujourd'hui, en France, la gestion du sanglier se fait essentiellement sur des critères comme l'analyse des dégâts agricoles, des tableaux de chasse, des carnets de battue, de la masse corporelle, etc. L'objectif de cet Observatoire est d'améliorer les connaissances de l'influence des productions de fruits forestiers sur la reproduction des laies et donc de trouver de nouveaux indicateurs, méthodes et solutions techniques pour une meilleure gestion du sanglier.

a) L'impact de la fructification sur la reproduction du sanglier

L'hypothèse de départ est qu'une forte fructification se traduit par une forte efficacité de la reproduction (que l'on constate souvent un peu tardivement). L'observatoire cherche donc à montrer les conséquences du niveau de fructifications sur l'entrée en reproduction.

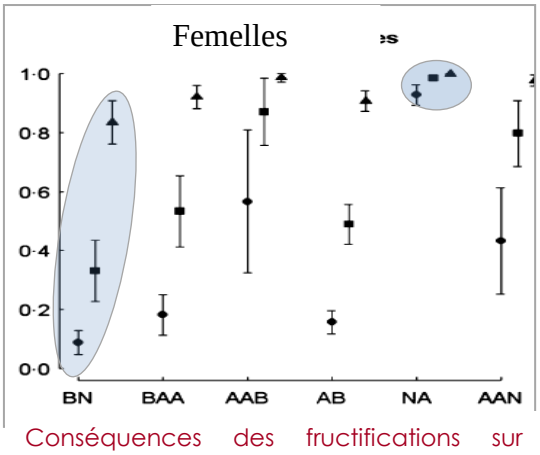

Conséquences des fructifications sur l'entrée en reproduction

▲ Janvier
■ Décembre
● Novembre

B: hêtre
A: chêne
N: rien

Ainsi, une bonne fructification de hêtre suivie par une mauvaise fructification l'année suivante (cf. colonne 'BN') impacte le cycle de reproduction comme suit :

- *Novembre* : 10 % des femelles sub-adultes entrent en cycle de reproduction.
- *Décembre* : 30 % des femelles sub-adultes entre en cycle de reproduction.
- *Janvier* : 85 % des femelles sub-adultes entrent en cycle de reproduction.

Dans le cas inverse où l'on constate une mauvaise fructification l'année N-1 et une bonne fructification de chêne l'année N (cf. colonne 'NA'), quasiment toutes les femelles sub-adultes entrent en reproduction dès le mois de novembre.

Le but de l'Observatoire est de mesurer la fructification des arbres en août pour anticiper le plus tôt possible le recrutement à venir. En cas de recrutement prévisible important, cela permet de prévoir les prélèvements le plus vite possible sans attendre la fin de la saison de chasse.

b) Le protocole

Des sites se sont portés volontaires pour s'investir dans le projet pendant au moins 5 ans. Le protocole se déroule en 2 étapes :

- Fin août/début septembre : observations de la fructification sur houppiers et protocole quantitatif.
- Octobre et novembre : vérifications sur la qualité des fruits tombés au sol.

Sur toute la période de chasse : analyse des tractus génitaux pour les laies de plus de 20 kg vidées. Doivent être récupérés au moins 30 tractus par site et par an.

La zone d'intervention de l'Observatoire se compose de 27 territoires en 2017. L'Observatoire permet de comparer non pas les territoires entre eux mais un même territoire sur plusieurs années. L'idée est ainsi de suivre un territoire au fur et à mesure des années pour relier la fructification et la reproduction Il est important d'avoir plusieurs sites pour chaque région bioclimatique. Après deux années de suivi il est étonnant de constater la diversité des populations de sanglier d'une région à l'autre en terme de poids des animaux, nombre de fœtus produits etc.

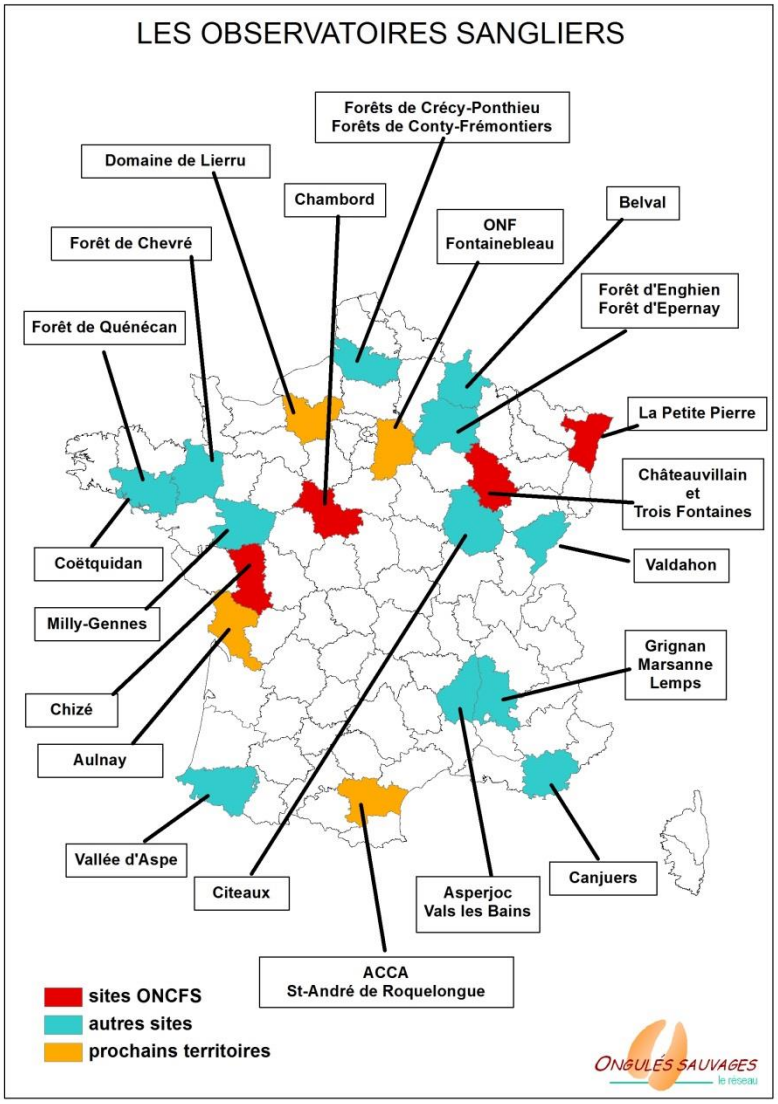

Territoires d'études
Arc en Barrois-Chateauvillain (52)
La Petite Pierre (67), Chizé (79), Trois Fontaines (51), Chambord (41), Belval (08)

Territoires FDC – Camps militaires
- Ardèche(Asperjoc – Vals-les-Bains)
- Côte d'Or: GIC de Citeaux
- Doubs : camp militaire de Valdahon
- Drôme: Grignan, Marsanne, Lemps
- Ille-et-Vilaine : Forêt de Chevrée
- Maine-et-Loire: GIC de Milly-Gennes
- Marne : Forêt d'Enghien, Forêt d'Epernay
- Morbihan : camp militaire de Coëtquidan, Forêt de Quénécan
- Somme: Crécy, Conty-Frémontiers
- Var : camp militaire de Canjuers
- Pyrénées Atlantiques: PNP

Territoires 2017
- Aude: ACCA Saint-André de Roquelongue
- Charente-Maritime
- Eure : massif de Conches
- Seine-et-Marne : Forêt Domaniale de Fontainebleau

Mise en place de l'observatoire

Au bout de 2 ans d'observation, ce sont 1100 laies qui ont été analysées chaque année.

Exemple sur un territoire à Coëtquidan dans le Morbihan :
La fructification a été bonne en 2015 mais mauvaise en 2016.
- 1ère année : présence de laies déjà gestantes ou saillies très tôt dans l'année (fin aout).
- 2ème année : très peu de laies sont entrées en gestation.

2. L'Observatoire de la Grande Faune et des Habitats (OGFH)

Cet Observatoire a pour but d'aider les gestionnaires à atteindre les objectifs fixés par la loi en matière de grande faune. Ainsi il expérimente des outils et des stratégies sur des territoires de référence puis les transfère sur d'autres territoires.
L'OGFH est une association loi 1901 qui travaille avec 24 partenaires (forestiers, chasseurs, décideurs, scientifiques, etc), sur 15 territoires de référence (2 régions et 8 départements). Sa méthode repose sur les Indicateurs de Changement Ecologique (ICE) dont la finalité est de suivre les réponses du système populations/environnement aux variations d'abondance d'animaux et des ressources disponibles.
Il se base sur 3 types d'ICE :

- ICE d'abondance : ils permettent de suivre les évolutions de la population.
- ICE performance : ils permettent d'observer les réponses de la population aux changements. Ainsi on constate que lorsque les ressources ne sont plus suffisantes, les animaux baissent leurs performances physiques.
- ICE pression sur la flore.

L'OGFH fonctionne par une gestion adaptative basée sur le processus d'essai/erreur. Il permet la mise en place d'outils partagés auxquels on intègre des composantes animales et végétales. La prise de décision repose sur une concertation et la mise en place d'ICE choisis selon les objectifs. Son action aboutit à la mise en place de mesures synthétisées, analysées, rentrées dans des tableaux de bord et restituées aux gestionnaires pour réévaluer en permanence les prises de décisions.

Les apports de l'OGFH :

- Une méthodologie de travail
- Des informations fiables, mieux centralisées, mieux exploitées et mieux diffusées
- Une meilleure visibilité
- Le partage entre les partenaires
- Des supports de médiation
- Une crédibilité vis-à-vis des pouvoirs publics et des décideurs
- Une plateforme d'expertise accessible.

Liste des participants :

FEDERATIONS DE CHASSEURS				
DEPARTEMENT		NOM	PRENOM	STATUT
Ain	FDC 01	GRIFFON	Joanny	Président FDC 01
		GIGOUT	Laurent	Directeur FDC 01
Hautes Alpes	FDC 05 *	MERCURIO	Max	Président FDC 05
		CHEVRIER	Thierry	Directeur FDC 05
Alpes Maritimes	FDC 06 *	BONIFASSI	Bernard	Administrateur FDC 06
		GASTAUD	Olivier	Administrateur FDC 06
Ardèche	FDC 07 *	DUWEZ	Michel	Administrateur FDC 07
		LIGNIER	Alain	Directeur FDC 07
		GIRARD	Fabrice	Technicien FDC 07
Ariège	FDC 09 *	FERNANDEZ	Jean Luc	Président FDC 09
		ARNAUD	Henri	Administrateur FDC 09
Aude	FDC 11 *	GALY	Jacky	Administrateur FDC 11
		COMTE	Éric	Technicien FDC 11
		GLEIZES	Jean Charles	Technicien FDC 11
Aveyron	FDC 12 *	CAYSSIOLS	Nicolas	Directeur FDC 12
		IMBERT	Jean Noel	Secrétaire Administratif FDC 12
		RAYSSAC	Jean Marie	Administrateur FDC 12
Bouches du Rhône	FDC 13 *	CORTEGO	Pascal	Administrateur FDC 13
		ASSELIN	Matthieu	Directeur FDC 13
Cantal	FDC 15 *	MARQUET	Emmanuel	Technicien FDC 15
Drôme	FDC 26*	GANDY	Rémi	Président FDC 26
		SANJUAN	Michel	Administrateur FDC 26
		EYSSERIC	Daniel	Administrateur FDC 26
		CHAILLOU	Christian	Administrateur FDC 26
		MOULIN	Joël	Administrateur FDC 26
		DOUVRE	Philippe	Technicien FDC 26
		DUBOSC	Damien	Technicien FDC 26
		VINCENT	Jérémy	Technicien FDC 26
Gard	FDC 30 *	VALAT	Marc	Directeur FDC 30
		BAGNOL	Gilbert	Président FDC 30
		PAGES	Bernard	Administrateur FDC 30
		PAGES	Nicolas	Technicien FDC 30
Haute Garonne	FDC 31	GOIZET	Henri	Technicien FDC 31
		ARROYO	Florian	Technicien FDC 31
Gers	FDC 32	CASTERAN	Serge	Président FRC O | FDC 32
Hérault	FDC 34 *	GAILLARD	Jean Pierre	Président FDC 34
		CONTRERAS	Robert	Administrateur FDC 34
		ROUDIER	Guy	Administrateur FDC 34
		MELAC	Olivier	Technicien FDC 34
Isère	FDC 38 *	GRAIN	Antoine	Administrateur FDC 38
		JOSE	Jean François	Administrateur FDC 38
		MONTALAND	Didier	Technicien FDC 38
		BELMONT	Rémi	Technicien FDC 38
Loire	FDC 42	GUENEAU-AUDIN	Sandrine	Directrice FDC 42
Lot	FDC 46	Administrateur 1		Administrateur FDC 46
		Administrateur 2		Administrateur FDC 46
Lozère	FDC 48 *	JULIEN	Arnaud	Directeur FDC 48

		FONZES	Jean Claude	Administrateur FDC 48
		RIEUTORT	Christophe	Technicien FDC 48
		ROUX	Jean Christophe	Technicien FDC 48
Pyrénées Orientales	FDC 66 *	SANSON	Jean Pierre	Président FDC 66
		BERNARD	Christian	Technicien FDC 66
		GILABERTE	Nathalie	Chargée de mission FDC 66
		AGNES	Cyril	Technicien FDC 66
Rhône	FDC 69	BESSON	Jean Paul	Président FDC 69
		DUPRE	Didier	Administrateur FDC 69
Haute Savoie	FDC 74	COUDURIER	Éric	Directeur Adjoint FDC 74
		Administrateur FDC 74		Administrateur FDC 74
Tarn	FDC 81 *	ARNAL	Cédric	Technicien FDC 81
		EYMARD	David	Directeur FDC 81
		KYRIAKOS	Alain	Administrateur FDC 81
		CAMP	Michel	Administrateur FDC 81
Tarn et Garonne	FDC 82	CABANES	Thierry	Président FDC 82
		CAUSSE	Jean François	Technicien FDC 82
Var	FDC 83 *	MEISSEL	Marc	Président FDC 83
		PONS	Michel	Technicien FDC 83
Vaucluse	FDC 84 *	ROLLAND	Edmond	Président FDC 84
		DEBENEST	Damien	Technicien FDC 84
		TAVERNE	Jennifer	Chargée de mission FDC 84
FRC AUVERGNE - RHONE ALPES		AUBRET	Gérard	Président FRC AURA
FRC OCCITANIE		SAINT HILAIRE	Karine	Directrice FRC O
		COURBOIS	Laurent	Directeur FRC O
		BERCEAUX	Antoine	Ingénieur FRC O
		FAURE	Eva	Chargée de mission FRC O
		KREYER	Amandine	Chargée de mission FRC 0
		LAVERGNE	Manon	Chargée de mission FRC 0

INVITES			
ADCGG 34	ROUX	Joël	Président ADCGG 34
CIRAD	GROSBOIS	Vladimir	Statisticien CIRAD
Conseil Régional OCCITANIE	JAOUL	Ferdinand	Conseiller Régional Occitanie
CRPF Occitanie	BUCHET	Elise	Ingénieur forestier (pôle du Gard)
DDTM 11	AIT-AISSA	Malik	Adjoint au chef du SUEDT DDTM 11
DDTM 11	DUPASQUIER	Muriel	Chef Unité Forêt Biodiversité DDTM 11
DDTM 34	BROCHIERO	Fabien	Chef Unité Forêt-Chasse DDTM 34
DDT 48	CANELLAS	Xavier	Service Biodiversité Eau Foret
DDTM 66	BAUDET	Gilles	Service Environnement, Forêt et Sécurité Routière de la DDTM 66
DDTM 66	CATHARY	Ingrid	Service Environnement, Forêt et Sécurité Routière de la DDTM 66
DREAL	MAHE	Zoé	Directrice de l'Ecologie DREAL Occitanie
DREAL	DASSONVILLE	Cécile	DREAL Occitanie
Forêt Méditerranéenne	AFXANTIDIS	Denise	Directrice Foret Méditerranéenne
ONCFS	MOISSON	Marie Cécile	ONCFS
PNC	ALGOET	Baptiste	Chargé de mission PNC

PNC	REDON	Maxime	Technicien chasse PNC
	DOMINGO	Julien	Réalisateur
INTERVENANTS			
CIRAD	PETIT	Geoffrey	Doctorant - CIRAD
CNRS	GAYET	Thibault	Doctorant - CNRS LBBE
CNRS	MOUNET	Coralie	CNRS - laboratoire Sciences sociales
CNRS	TOUZOT	Laura	Doctorante - CNRS LBBE
Conseil Régional OCCITANIE	ROMERO	Xavier	Chargé Aménagement Rural Région Occitanie
DDTM 30	ARRIGHI	Lolita	Service environnement et forêt DDTM 30
FACE	LECOCQ	Yves	ex SG de la FACE
FNC	LAGIER	Charles	Avocat conseil - FNC
FNC	SALVAUDON	Matthieu	FNC - Service Dégâts
IMPCF	RICCI	Jean Claude	Directeur Scientifique IMPCF
ONCFS	BAUBET	Éric	ONCFS Unité Cervidés-Sanglier
ONCFS	CHASSAGNEUX	Agathe	Doctorante - ONCFS
ONCFS	DESVAUX	Stéphanie	ONCFS - Chargée d'étude
ONCFS	ST ANDRIEUX	Christine	ONCFS Unité Cervidés-Sanglier